



RAPPORT D'IMPACT

2025

BANQUE
POPULAIRE 
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Avertissement

Ce rapport est un rapport d'impact publié volontairement par la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté.

Le Groupe BPCE établit son rapport de durabilité conformément aux normes européennes de reporting en matière de durabilité (*European Sustainability Reporting Standards ou ESRS*). Conformément à l'article 10 du règlement CRR (UE) n° 575/2013, la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté, établissement affilié de manière permanente à BPCE, est comprise dans l'entité consolidante du Groupe BPCE et incluse dans les informations consolidées en matière de durabilité du Groupe BPCE. La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté est donc exemptée de rapport de durabilité obligatoire.

Les informations consolidées en matière de durabilité du Groupe BPCE sont accessibles sur le site internet de BPCE :

<https://www.groupebpce.com/investisseurs/resultats-et-publications/documents-de-reference/>.

EDITO

Ce rapport d'impact témoigne de l'engagement profond et structurant de notre Banque en matière de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE). Fidèles à notre modèle coopératif de banque régionale, nous plaçons l'humain et le territoire au cœur de notre stratégie. Ancrés en Bourgogne Franche-Comté et dans le Pays de l'Ain, nous agissons avec la conviction que la performance économique ne peut être durable que si elle contribue au progrès social et environnemental.

Pour notre Banque, la RSE ne se résume pas à une obligation : elle constitue une véritable philosophie d'action qui guide notre développement et donne du sens à notre mission. Notre stratégie s'appuie sur deux piliers complémentaires : un engagement environnemental ambitieux et une responsabilité sociétale exemplaire, fondée sur des pratiques bancaires responsables, une gouvernance exigeante et une éthique forte.

Sur le plan environnemental, nous avons renforcé nos actions en faveur de la transition énergétique. Nous accompagnons les projets de rénovation énergétique, le développement des énergies renouvelables et les investissements durables portés par les acteurs locaux. Nous contribuons également à la préservation de la biodiversité, notamment à travers le développement d'écosystèmes locaux autour de la filière bois. Ces initiatives traduisent notre volonté d'inscrire notre action dans la durée et de soutenir les projets à impact positif ayant des effets bénéfiques sur nos territoires.

CHIFFRES CLES RSE

179 015 sociétaires

856 actions en faveur du territoire, soit
13,6 M€ d'empreinte coopérative et
sociétale

63 % de fournisseurs locaux

100 % du territoire de la Bourgogne
Franche-Comté et du Pays de l'Ain impacté



Camille PLUMET

Directrice de la
communication
et de la RSE

La mise en œuvre de notre stratégie RSE repose sur une mobilisation collective. Chaque direction, chaque métier, chaque collaborateur y contribue activement. Cette dynamique a été reconnue dès notre première évaluation par l'obtention du label Engagé RSE de l'AFNOR - niveau Confirmé (2 étoiles) - ainsi que du label européen Responsibility Europe. Attribués pour 36 mois, avec un suivi à mi-parcours, ces labels nous engagent à poursuivre nos efforts, à mesurer nos progrès et à transformer les recommandations en actions concrètes, tout en nourrissant notre plan stratégique.

Notre responsabilité sociétale s'exprime également à travers notre engagement auprès des communautés locales et notre volonté de promouvoir l'inclusion, la diversité et l'égalité des chances. Nous veillons à offrir à nos collaborateurs un environnement de travail respectueux, inclusif et équitable, favorisant la mixité et l'épanouissement professionnel.

Enfin, notre gouvernance s'appuie sur des principes exigeants de transparence, d'intégrité et de responsabilité, socles indispensables d'une relation de confiance durable avec l'ensemble de nos parties prenantes.

Plus que jamais, notre modèle coopératif constitue une force distinctive. Profondément enracinés dans nos territoires, nous accompagnons les acteurs locaux et répondons aux besoins de nos sociétaires et de nos clients grâce à une connaissance fine des réalités et des enjeux locaux.

Ce rapport d'impact illustre l'engagement collectif de la Banque et notre détermination à construire un avenir plus durable à favoriser un développement plus responsable. Convaincus que la RSE et le modèle coopératif sont des leviers essentiels pour relever les défis à venir, nous poursuivrons notre action avec responsabilité et ambition.

Je remercie chaleureusement nos 1 834 collaborateurs pour leur engagement quotidien. Ensemble, nous contribuons concrètement à une amélioration durable de notre Société.

TABLE DES MATIERES

1. Fidèle à son histoire, la Banque Populaire place les enjeux de durabilité au cœur de sa gouvernance et de son engagement afin de renforcer son impact positif sur l'environnement et la société	3
1.1 La Banque Populaire accompagne dans une relation durable et de proximité tous ceux qui vivent et entreprennent dans chaque territoire	3
1.1.1 La raison d'être de Banque Populaire	3
1.1.2 Le modèle coopératif des Banques Populaires, garant de stabilité et de résilience	3
1.1.3 Animation du sociétariat	4
1.1.4 Le modèle d'affaires Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté	6
1.2 Un engagement : rendre l'impact accessible à tous	7
1.2.1 Un groupe à « impact positif »	7
1.2.2 L'engagement coopératif & RSE de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté	7
1.2.3 Labels et engagements	8
1.3 Une gouvernance portant les enjeux ESG au plus haut niveau	9
1.3.1 Rôle des organes d'administration et de direction	9
1.3.2 Prise en compte des enjeux ESG dans l'organisation de la Banque Populaire	10
1.3.3 Intégration des critères ESG dans les systèmes d'incitation	11
1.3.4 Dispositif de pilotage des enjeux ESG / « Impact Inside »	11
1.4 Prendre en compte les risques ESG	12
1.5 Une prise en compte des enjeux ESG au plus près du territoire afin de renforcer notre impact positif grâce à la force de nos solutions locales	13
1.5.1 Le dialogue avec les parties prenantes au cœur de notre stratégie d'impact	13
1.5.2 Les enjeux ESG de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté	15
2. Contribuer à la décarbonation de l'économie en rendant l'impact accessible à tous	15
2.1 Plan de transition du Groupe BPCE pour l'atténuation du changement climatique	15
2.2 La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté accompagne ses clients dans leur transition environnementale	16
2.2.1 Accompagner les clients particuliers	16
2.2.2 Accompagner les besoins des clients personnes morales dans l'évolution de leur modèle d'affaires	18
2.2.3 Contribuer au financement des projets d'énergies renouvelables sur les territoires	19
2.2.4 Indicateurs	19
2.3 Empreinte propre de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté	19
3. Autres enjeux environnementaux	22
3.1 La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté et la forêt	22
3.2 Les objectifs de ces investissements	23
3.3 Un engagement pour une gestion forestière à long terme	23
4. Être un employeur de référence	23
4.1 Droits de l'Homme	23
4.2 Attractivité, fidélisation et engagement des collaborateurs	24
4.2.1 Attractivité	24
4.2.2 La compétence au cœur des politiques RH	25
4.3 Dialogue social et conditions de travail	26
4.3.1 Dialogue social	26
4.3.2 Politique de rémunération	26
4.3.3 Qualité de vie au travail	26
4.3.4 Prévention des risques et sécurité au travail	26

4.4	Egalité de traitement et des chances	27
4.4.1	Mixité et égalité professionnelle	27
4.4.2	Handicap	28
4.4.3	Lutte contre la discrimination et le harcèlement	28
4.5	Indicateurs chiffrés	28
4.5.1	Caractéristiques des salariés de l'entreprise	29
4.5.2	Santé et sécurité	29
4.5.3	Formation du personnel	30
5.	Être l'acteur de référence du développement économique et sociétal de notre territoire	30
5.1	Soutenir les acteurs des territoires et développer des infrastructures durables	30
5.1.1	Accompagner les entreprises, des PME aux ETI locales, ainsi que les professionnels, artisans, commerçants et professions libérales	30
5.1.2	Accompagner les différentes structures de l'Economie Sociale et Solidaire	31
5.1.3	Soutenir les politiques de transition des acteurs du secteur public, dont les collectivités locales et le logement social	31
5.1.4	Les infrastructures clés des territoires, le financement des acteurs de la santé	31
5.1.5	Les infrastructures clés des territoires, l'économie du sport	32
5.1.6	Indicateurs	32
5.2	Amplifier nos actions grâce à un mécénat engagé	32
5.3	Être exemplaire en mettant en œuvre une politique d'achats responsables	33
5.3.1	Une relation durable et équilibrée avec les fournisseurs	33
5.3.2	Des critères sociaux et environnementaux pour sélectionner les fournisseurs	33
5.3.3	Dispositif de suivi des délais de paiement	33
6.	Être une banque inclusive qui protège	34
6.1	Placer la satisfaction client au cœur de nos priorités	34
6.1.1	Mesure de la satisfaction client	34
6.1.2	Gestion des réclamations	34
6.2	Proposer une offre de produits qui n'exclut aucun client	35
6.2.1	Protéger les clients fragiles	35
6.2.2	Le microcrédit au service de l'inclusion financière	35
6.2.3	Les jeunes et les familles	35
6.2.4	L'accessibilité numérique pour garantir l'inclusion de tous	36
6.3	Protéger les intérêts du client et du sociétaire	36
6.3.1	Garantir une offre transparente	36
6.3.2	Protéger les données personnelles et garantir à nos clients un usage respectueux de leurs données	36
7.	Exercer nos métiers avec éthique et responsabilité	37
7.1	Culture d'entreprise et politiques en matière de conduite des affaires	37
7.1.1	Promouvoir une culture éthique	37
7.1.2	Protéger les lanceurs d'alerte	37
7.2	Encadrer nos activités dans l'intérêt des clients et de la société	38
7.2.1	Prévenir et détecter les cas de corruption et autres atteintes à la probité	38
7.2.2	Lutter contre le blanchiment et le financement du terrorisme	38
7.2.3	Respecter les sanctions nationales et internationales (embargos, gels des avoirs)	39
8.	Note méthodologique	40
	Périmètre du reporting	40
	Période du reporting	40
	Précisions sur l'empreinte propre	40

1. Fidèle à son histoire, la Banque Populaire place les enjeux de durabilité au cœur de sa gouvernance et de son engagement afin de renforcer son impact positif sur l'environnement et la société

1.1 La Banque Populaire accompagne dans une relation durable et de proximité tous ceux qui vivent et entreprennent dans chaque territoire

1.1.1 La raison d'être de Banque Populaire

Depuis sa création, la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté est une entreprise coopérative, responsable, à l'écoute de son territoire. Sa nature de banque coopérative l'a amenée depuis toujours à agir en tenant compte de la performance sociale, sociétale, environnementale, bien au-delà de la nécessaire performance économique.

Les Banques Populaires, via leur Fédération, ont défini leur raison d'être depuis 2019, qui exprime tout à la fois la vision, la mission et la contribution historique des Banques Populaires :

RÉSOLUMENT COOPÉRATIVE ET INNOVANTE

Banque Populaire accompagne dans une relation durable et de proximité tous ceux qui vivent et entreprennent dans chaque territoire.

- Au cœur des territoires, les Banques Populaires ont une compréhension fine des acteurs et des enjeux régionaux, elles soutiennent les initiatives locales et agissent en proximité.
- Les Banques Populaires créent de la valeur économique et sociétale en étant convaincues de la nécessité d'une évolution harmonieuse de la société tout en préservant les générations futures.
- Le modèle coopératif des Banques Populaires leur garantit, depuis l'origine et grâce à leur gouvernance, indépendance, vision long terme, innovation et gestion équilibrée.
- Grâce à leur culture entrepreneuriale, les Banques Populaires accompagnent tous ceux qui entreprennent leurs vies et démontrent que la réussite est multiple.

La raison d'être s'ancre donc profondément dans le fonctionnement de la banque. Elle définit l'identité Banque Populaire et sert de repère pour les décisions majeures. La raison d'être se décline selon trois axes d'engagement : la proximité territoriale, la culture entrepreneuriale et l'engagement coopératif et durable.

1.1.2 Le modèle coopératif des Banques Populaires, garant de stabilité et de résilience

Depuis leurs origines, les Banques Populaires sont des banques coopératives au service de leurs sociétaires. En 1917, la loi officialisant la naissance des Banques Populaires leur a confié la mission d'accompagner les artisans et les commerçants qui constituent alors la totalité de leur sociétariat. A partir de 1962, les évolutions réglementaires permettent aux Banques Populaires de s'ouvrir aux particuliers. En 1974, la Casden Banque Populaire rejoint le réseau Banque Populaire. C'est la banque des personnels de l'Education de la Recherche et de la Culture puis des fonctionnaires à partir de 2016. En 2002, c'est au tour du Crédit Coopératif, tourné vers les structures de l'Economie Sociale et Solidaire, de rejoindre les Banques Populaires. Riche de toute cette diversité, le réseau Banque Populaire fait vivre au quotidien ses valeurs d'esprit d'entreprendre et de solidarité. Aujourd'hui plus que jamais, et particulièrement lors de la crise de la Covid 19, elle a été aux côtés des entrepreneurs et est toujours la 1^{ère} banque des PME¹.

La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté accompagne dans la durée ceux qui vivent et entreprennent sur son territoire. Ancrage territorial, réponses concrètes aux besoins de l'économie réelle et de toutes les clientèles locales, soutien aux acteurs de la vie économique et sociale : le modèle Banque Populaire a fait la preuve de sa pertinence, de son efficacité et de sa capacité de résilience. Il repose sur 3 fondamentaux, constitutifs de sa raison d'être :

¹ Etude Kantar PME - PMI 2025.

Proximité territoriale

Les 14 Banques Populaires agissent en proximité pour le développement économique et social des territoires. Les décisions sont prises localement et adaptées aux particularités territoriales. Les collaborateurs sont prioritairement recrutés sur le territoire de la banque. Les Banques Populaires soutiennent aussi le tissu associatif local dans des domaines variés comme la culture, le sport, la santé, ou la solidarité au travers du mécénat, de fondations et de partenariats. Attentives à la prise en compte des besoins de tous leurs clients, elles proposent un accompagnement aux personnes et structures vulnérables qui va au-delà du commercial et de la réglementation (des agences sont par exemple spécifiquement dédiées aux clients en difficulté et des solutions sont mises en place pour adapter la banque aux différents handicaps).

Engagement coopératif et durable²

Les Banques Populaires sont des banques coopératives. Elles développent l'implication des sociétaires et impulsent des actions en faveur du sociétariat. Elles assurent une qualité de service pérenne à leurs clients, en veillant à la formation régulière de leurs collaborateurs et au suivi de la relation client. Les Banques Populaires investissent aussi largement pour participer à une société plus durable. Elles agissent par exemple pour la préservation des générations futures et leur environnement en mettant une part importante du résultat en réserve. Elles accompagnent les clients et les territoires dans les enjeux de transitions environnementales et de santé au travers d'offres et d'actions spécifiques. Elles s'engagent également à fonctionner durablement en se fixant des objectifs importants de réduction de bilan carbone à court terme, et en développant des politiques d'achats responsables qui veillent à privilégier des achats éthiques et écologiques et qui font appel à des entreprises du secteur du travail protégé et adapté.

Culture entrepreneuriale

Les Banques Populaires soutiennent la création et le développement des entreprises. Elles sont la première banque des PME depuis 16 années consécutives³. Des collaborateurs experts et impliqués dans le tissu entrepreneurial accompagnent les clients professionnels et entreprises. Elles financent les acteurs économiques et contribuent à la vie des écosystèmes entrepreneuriaux en soutenant des organismes comme l'Adie et Entreprendre Pour Apprendre. Les Banques Populaires favorisent également le fait d'entreprendre via l'éducation et le soutien à l'innovation. Elles soutiennent par exemple des chaires de recherche et des fondations universitaires. Elles diffusent la culture entrepreneuriale en valorisant les réussites locales, notamment au travers de prix nationaux et régionaux (Prix de la Dynamique Agricole pour les agriculteurs et viticulteurs, Next Innov pour les start-up innovantes, CréAdie pour les micro-entrepreneurs, Stars et Métiers pour les artisans, etc.).

Un engagement évalué et prouvé

La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté s'appuie depuis 2011 sur un outil spécifique commun à l'ensemble du réseau lui permettant de rendre compte auprès de ses sociétaires de ses actions de responsabilité sociétale et coopérative. Fondé sur la norme internationale RSE ISO 26000, l'Empreinte Coopérative et Sociétale recense et valorise chaque année en euros les actions mises en place au sein de la banque en faveur des principales parties prenantes du réseau Banque Populaire. Reflet du « plus coopératif » des Banques Populaires, cet outil ne prend en compte que les actions allant au-delà des obligations légales, d'un objectif strictement commercial, et de l'exercice classique du métier bancaire. En 2025, l'Empreinte Coopérative et Sociétale de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté s'est élevée à 13,6 millions d'euros. (Pour plus de détails, se référer au chapitre 4, paragraphe 2. Amplifier nos actions grâce à un mécénat engagé).

1.1.3 Animation du sociétariat

Le comité « Les leviers de reconnaissance du sociétariat », animé par la Fédération Nationale des Banques Populaires, a défini une feuille de route 2024/2030 autour du développement du sociétariat afin de promouvoir le modèle coopératif, appelée « Elan Coopératif Banque Populaire », caractérisé par quatre axes prioritaires :

1. Coopératif 'inside', les collaborateurs ambassadeurs du modèle ;
2. Coopératif 'outside', l'animation du modèle coopératif pour mettre les collaborateurs au cœur de la vie de la banque ;
3. Le sociétariat, au cœur du modèle de développement commercial ;
4. La communication coopérative, affirmer notre communication pour donner de la puissance à cet élan.

L'Elan Coopératif est décliné par projets annuels et des indicateurs clefs. La validation des projets majeurs est faite en comités FNBP avec les dirigeants des Banques Populaires et partagés lors des instances avec le Groupe BPCE. Les correspondants sociétariat des Banques Populaires sont animés à la Fédération par la valorisation des bonnes pratiques et la mutualisation de projets communs dédiés au niveau national, comme le Lab' coopératif BP (un outil d'écoute et de co-construction des sociétaires), la réalisation de modules de formation au modèle coopératif « Banque Populaire » consultables dans l'outil Groupe ou un outil de mécénat de compétence solidaire So Pop.

² Durable : qualificatif à double sens qui signifie à la fois respectueux vis-à-vis de l'environnement et des valeurs sociétales et qui intègre une notion temporelle (être au service de ses clients et parties prenantes dans la durée)

³ Etude Kantar PME - PMI 2025.

Les plus de 179 000 sociétaires de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté constituent le socle de son modèle coopératif. Ils détiennent son capital social. Ils votent lors de l'assemblée générale et élisent directement les administrateurs qui les représentent au sein du conseil d'administration. En avril 2025, ce sont plus de 25,12% des sociétaires qui se sont exprimés en votant. L'assemblée générale de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté s'était déroulée à Auxerre (89).

La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté a mis en place depuis plusieurs années une politique relative à l'animation du sociétariat qui s'articule autour de 5 axes :

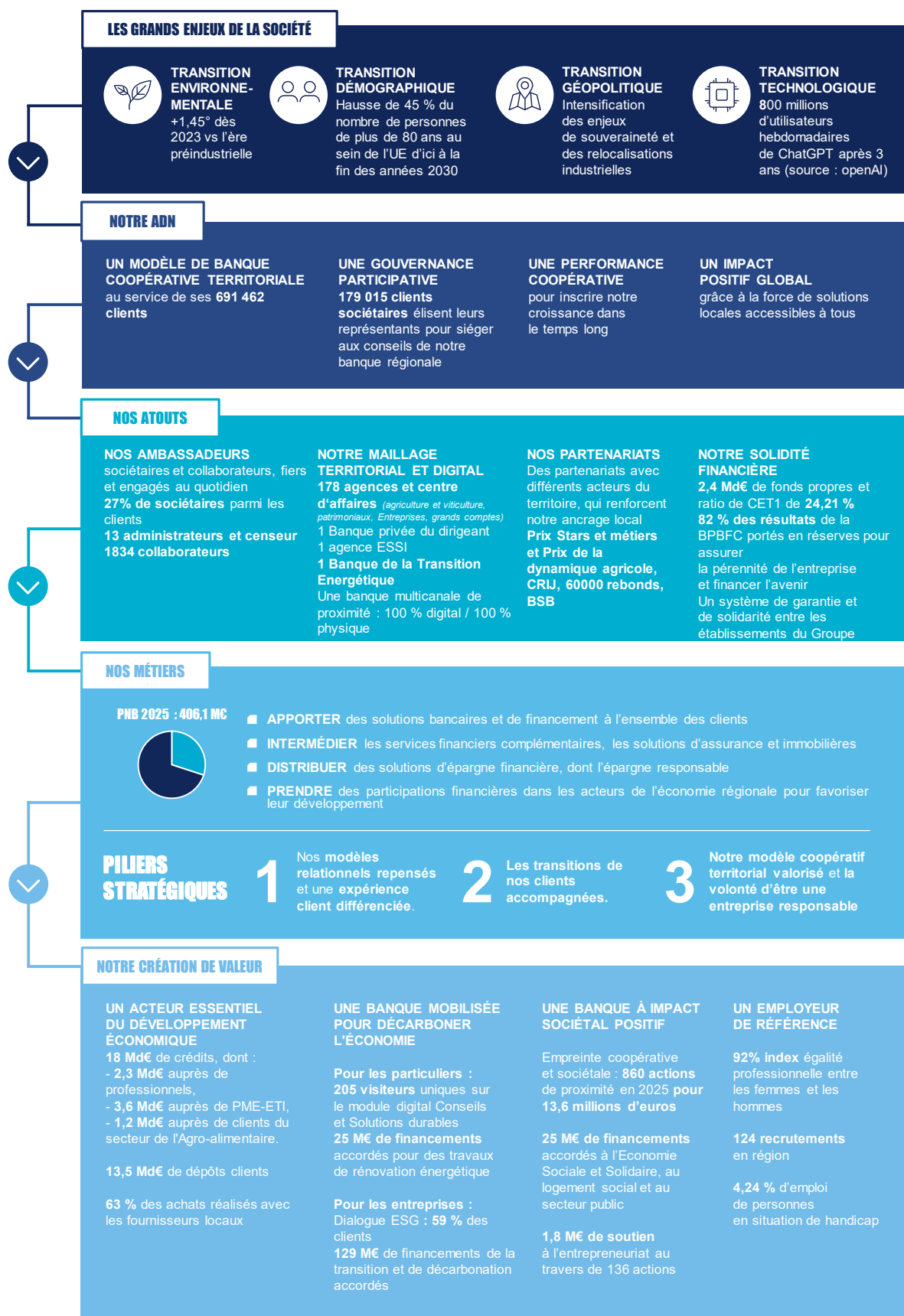
- la sensibilisation au modèle coopératif auprès de ses clients et de ses collaborateurs : rencontres, publications, formations, ...
- la valorisation de son territoire et de ses acteurs : prix et récompenses dédiées, publications, ...
- une veille auprès des sociétaires sur leurs attentes : questionnaires, enquêtes, rencontres, ...
- une démarche en lien avec sa politique RSE : actions de solidarité, politique achat responsable, ...
- une animation du sociétariat par des événements : conférences sociétaires, déjeuners sociétaires, ...

Le suivi des actions d'animation du sociétariat est assuré par un référent dédié au sein de la Direction de la Communication et de la RSE.

La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté, notamment via son Comité Sociétariat & RSE, suit régulièrement différents indicateurs relatifs à son sociétariat (pratiques de commercialisation et de rémunération des parts sociales, évolution du capital social et distribution entre les sociétaires, etc.).

Consciente de l'importance d'engager ses sociétaires dans sa gouvernance coopérative, la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté organise un certain nombre de réunions et d'événements en plus de l'Assemblée Générale. Les sociétaires sont régulièrement conviés à des réunions en agence ou à des soirées dédiées au cours desquelles ils peuvent échanger avec des dirigeants et des administrateurs sur l'actualité de leur banque.

1.1.4 Le modèle d'affaires Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté



1.2 Un engagement : rendre l'impact accessible à tous

1.2.1 Un groupe à « impact positif »⁴

VISION 2030 – le projet stratégique du Groupe BPCE - trace les grandes priorités afin de construire un projet de croissance au service de ses clients, dans une société marquée par quatre grandes transitions : environnementale, démographique, technologique et géopolitique.

Pour accompagner ces transitions, le groupe mobilise sa présence territoriale, ses métiers et ses expertises pour permettre à ses clients, ses sociétaires et ses collaborateurs d'affirmer leur pouvoir d'agir et d'aborder leur avenir en confiance.

Impact environnemental

Face à l'urgence climatique, la démarche du groupe vise à mettre œuvre et déployer rapidement des mesures d'atténuation et d'adaptation aux impacts environnementaux et socio-économiques déjà tangibles. Rendre « l'impact accessible à tous »⁵, c'est sensibiliser et accompagner massivement tous ses clients dans la transition environnementale via des expertises, des offres de conseil et des solutions globales.

En prenant appui sur les scénarios définis par la science, le Groupe BPCE et ses métiers se positionnent en facilitateurs des efforts de transition. Les mesures mises en œuvre se déploient autour des axes suivants :

- Des solutions à impact :
 - Pour les clients particuliers : accompagner la rénovation énergétique et l'adaptation du logement au vieillissement et à la perte d'autonomie en proposant des solutions de financement et en mobilisant notre rôle d'opérateur, de tiers de confiance ainsi que nos partenariats,
 - Pour les clients BtoB : accompagner la transition des modèles d'affaires ;
- Le soutien à l'évolution du mix énergétique, particulièrement dans le développement des énergies renouvelables et bas-carbone ;
- L'alignement de ses portefeuilles de financement sur des trajectoires basées sur des scénarios scientifiques compatibles avec les objectifs de l'Accord de Paris ;
- Une démarche innovante en finance durable, avec pour objectif de réaliser plus de cinq émissions d'instruments de financement verts, sociaux ou de santé par an.

Impact sociétal

Profondément ancrées au plus près des territoires, et sensible aux besoins de la société et des clients, la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté joue un rôle sociétal clé, en finançant notamment l'entrepreneuriat social ou le microcrédit. Elle agit dans son écosystème local, soutenant de nombreuses initiatives en faveur de l'inclusion sociale et de réduction des inégalités. Elle est un acteur incontournable de la dynamique des territoires, en finançant notamment la construction ou la rénovation d'infrastructures et d'équipements nécessaires à l'éducation, la santé ou encore la mobilité.

Les 14 Banques Populaires sont engagées dans le soutien d'initiatives locales et nationales : l'impact de leur mécénat est mesuré chaque année via leur Empreinte Coopérative et Sociétale (ECS). Cette empreinte identifie et valorise en euros les actions RSE et coopératives mises en place au sein de chaque banque.

« Impact Inside » : une transformation interne de toutes les entreprises du groupe, à tous les niveaux

Pour élargir ses solutions à impact auprès de ses clients et accélérer sur chacune des dimensions de l'ESG, le groupe a engagé une transformation de toutes ses entreprises à tous les niveaux. Il mobilise sa gouvernance et ses collaborateurs qu'il s'engage à former aux enjeux ESG, et agit sur ses propres activités en réduisant son bilan carbone.

1.2.2 L'engagement coopératif & RSE de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté

Des orientations nationales en matière de durabilité

Dans les statuts des Banques Populaires, la Fédération Nationale des Banques Populaires définit les grandes orientations RSE des banques dans le cadre de leurs raisons d'être et formalise les engagements des 14 Banques Populaires au travers l'empreinte coopérative et sociétale.

⁴ Terminologie projet stratégique VISION 2030 : <https://www.groupebpce.com/le-groupe/plan-strategique/>

⁵ Terminologie projet stratégique VISION 2030 : <https://www.groupebpce.com/le-groupe/plan-strategique/>

Le comité - « RSE – AGIR POUR L'EAU » et le comité « leviers de reconnaissance Sociétariat » de la Fédération impulsent une réflexion et une dynamique commune avec les dirigeants exécutifs et non exécutifs des Banques Populaires. Dans ce cadre, en 2025, les Banques Populaires ont affirmé leur ambition de faire de l'EAU, une priorité majeure, en accompagnant leurs clients, leurs sociétaires et tous les acteurs concernés dans leur projet de gestion durable de l'EAU⁶. Depuis novembre 2024, plus de 220 initiatives ont été accompagnées sur tout le territoire français en lien avec la préservation de l'eau. Une attention particulière a été portée à la thématique « l'eau au cœur des entreprises », l'eau en tant que ressource et risque, élément de transition essentiel à prendre en compte dans ce contexte de changement climatique.

En tant qu'acteur bancaire engagé au cœur des territoires, Banque Populaire entend accompagner les transitions sociétales et environnementales et soutenir encore plus activement l'économie bleue.

Ces défis 100 % territoriaux et nationaux résonnent avec le modèle coopératif des Banques Populaires et de sa raison d'être. C'est pourquoi les Banques Populaires affirment leur ambition de devenir la première banque sur la gestion et la préservation de l'EAU à horizon 2030 en étant la 1ère banque reconnue pour son engagement sociétal en faveur de l'EAU (patrimoine naturel, dimension environnementale, éducation et sensibilisation au sujet de l'eau auprès des entreprises et des jeunes).

La stratégie coopérative & RSE de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté

Le Comité Sociétariat et RSE de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté contribue à la définition des grandes orientations de la banque en matière de sociétariat et de RSE et fait des préconisations au Conseil d'administration.

La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté a mis en place en 2023 une stratégie pour animer sa responsabilité en matière de RSE, qui s'articule autour de 2 grands axes :

- “Une banque engagée dans la transition environnementale de son territoire”, pour obtenir un impact fort et durable. Pour répondre à cet objectif, la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté a investi dans les forêts de la région. Chaque année, la forêt française absorbe environ 50 millions de tonnes de CO₂. À l'échelle du globe, ce chiffre atteint 8 milliards de tonnes. Les écosystèmes forestiers sont des maillons fondamentaux dans le cycle du carbone planétaire. La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté choisit cet investissement dans les forêts de sa région en partenariat avec France Valley, acteur incontournable de la filière forestière en France. Un engagement de 15 millions d'euros alloués sur 5 ans au profit d'investissements dans les forêts locales. En 2025, ce fonds est arrivé au terme de son ambition avec l'acquisition de 6 forêts réparties sur quatre départements (Côte-d'Or, Saône-et-Loire, Yonne et Doubs), ce Groupement forestier dispose d'une surface totale de près de 1000 hectares. Soutenir la filière forestière de la région est un engagement qui repose sur la préservation de la diversité, de la richesse de notre environnement, et lutter contre le changement climatique. L'enjeu de sa protection et son développement est essentiel. En complément de la préservation des espaces forestiers, dans sa stratégie RSE en 2025, la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté a ajouté le sujet de l'eau comme étant « une ressource vitale et de continuité opérationnelle ».
- “Une entreprise bancaire exemplaire”, elle assume pleinement sa responsabilité RSE dans son fonctionnement. Elle a mis en place des référents RSE qui sont garants de l'acculturation, de la transmission et d'une veille autour des sujets RSE par cœur de métiers au sein de chacune des directions. Elle s'est engagée dans un processus de labellisation avec l'AFNOR Certification (cf. 2.2.2.3) pour éprouver sa démarche. Elle s'assure d'avoir un impact social et sociétal sur son territoire avec notamment des actions de mécénats, de partenariats, recensés au sein de son Empreinte Coopérative et Sociétale. Elle répond aussi à ses obligations réglementaires telles que la production de son bilan d'émissions de gaz à effets de serre.

Le suivi des actions de RSE est assuré par une équipe dédiée de 2,2 ETP, au sein de la direction de la Communication et de la RSE, rattachée à la Direction Générale. La mise en œuvre des actions repose, de manière plus large, sur l'ensemble des directions de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté.

1.2.3 Labels et engagements

Engagements du Groupe BPCE



⁽¹⁾ Périmètre certains affiliés Natixis Investment Managers (Natixis IM), BPCE Assurances rejoignant les PRI en 2016.

⁽²⁾ Engagement pris par Natixis en 2018, élargi au Groupe BPCE en 2024.

⁶ <https://www.fnbp.fr/agir-pour-leau/>

Notations extra-financières du Groupe BPCE

Les notations extra-financières du Groupe BPCE sont accessibles à l'adresse suivante :

<https://www.groupebpce.com/rse/ratings-standards-internationaux/>

Labels et certifications de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté



Les actions réalisées par la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté en matière de RSE sont évaluées par des organismes publics et privés qui octroient un label et/ou une certification, gage de conformité à une norme. La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté a ainsi franchi une nouvelle étape dans sa démarche de responsabilité sociétale et de développement durable, en obtenant dès sa première évaluation, le label Engagé RSE de l'AFNOR, niveau Confirmé (2 étoiles), ainsi que le label européen Responsibility Europe (CSR Label). Cette distinction met en lumière le travail engagé par la banque en matière de RSE. Le label Engagé RSE évalue la manière dont la responsabilité sociétale est intégrée dans le pilotage et les pratiques de l'organisation, au regard de sept domaines issus de la norme ISO 26000 : la gouvernance, les droits de l'homme, les relations et conditions de travail, l'environnement, la loyauté des pratiques, les questions relatives aux consommateurs, ainsi que la communauté et le développement local. Cette démarche s'inscrit dans la durée puisqu'elle repose sur un principe d'amélioration continue avec un point de suivi à 18 mois réalisé par AFNOR Certification.



Nous avons engagé une démarche d'évaluation de la qualité de notre alternance avec Choose My Company via le label Happy Trainees en 2025 : 91.7% des collaborateurs interrogés recommandent la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté pour une alternance.



Dans le cadre de son plan de mobilité déployé en 2021, les deux sites centraux de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté (Quetigny et Besançon) ont été labellisés EMPLOYEUR PRO VÉLO niveau argent.

Ce label est une reconnaissance des dispositions mises en œuvre pour faciliter l'utilisation du vélo et ainsi promouvoir une mobilité plus verte et respectueuse de l'environnement.

1.3 Une gouvernance portant les enjeux ESG au plus haut niveau

1.3.1 Rôle des organes d'administration et de direction

Les administrateurs du réseau Banque Populaire sont des chefs d'entreprise, des chercheurs, des enseignants et des salariés impliqués dans la vie économique de leur région.

Pour répondre aux exigences du régulateur concernant l'évaluation du fonctionnement des conseils d'administration et la formation des administrateurs, la Fédération Nationale des Banques Populaires (FBNP) a élaboré :

- Un dispositif d'autoévaluation des conseils d'administration mis à disposition dans tout le réseau Banque Populaire ;
- Un plan de formation annuel : celui-ci traite de thématiques liées aux neuf compétences retenues par la BCE, mais aussi des sujets liés comme l'ESG ;
- Un bilan annuel des formations a été mis en place afin de suivre le nombre de formations réalisées, le nombre d'heures de formation effectuées, la diversité des formations suivies, le taux de satisfaction.

Lors de l'examen de toute nouvelle candidature au mandat de dirigeant effectif (Directeur Général ou Directeur Général Adjoint), le Comité des nominations doit s'assurer que les aspects suivants de diversité sont bien observés : formation, parcours professionnel, âge, objectif quantitatif relatif à la représentation du sexe sous-représenté, représentation géographique équilibrée, représentation des différents types de marché, représentation des catégories socioprofessionnelles dominantes du salariat de la Banque Populaire, respect des critères de compétence collective tels que visés dans l'évaluation du Conseil.

Aucun des critères précités ne suffit seul à constater la présence ou l'absence de diversité qui est appréciée collectivement au sein du Conseil d'Administration. En effet, le Comité des nominations doit s'attacher à la complémentarité des compétences techniques et la diversité des cultures et des expériences dans le but de disposer de profils de nature à enrichir les angles d'analyse et d'opinion sur lesquels l'organe de direction peut s'appuyer pour mener ses discussions et prendre ses décisions, favorisant ainsi une bonne gouvernance.

La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté, dans le cadre des dispositions légales prévues par le Code monétaire et financier (articles L. 511-98 et L. 511-100), évalue périodiquement, et au moins une fois par an le fonctionnement de son Conseil d'administration. Cette mission est confiée au Comité des Nominations qui formule des recommandations sur les évolutions souhaitables quant à la composition de ce dernier en vue d'atteindre les objectifs de diversité.

Au 31 décembre 2025, le conseil d'administration est composé de 13 membres, dont 10 administrateurs, membres indépendants, 2 représentants des salariés et 1 censeur. Avec 7 femmes au sein de son conseil d'administration, la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté atteint une proportion de 53,8 %.

Le conseil d'administration nomme, sur proposition du président, un directeur général.

La loi Rixain du 24 décembre 2021 vient renforcer les exigences de représentation des femmes parmi les cadres dirigeants et les instances dirigeantes. En 2025, la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté compte 50% de femmes parmi les cadres dirigeants et 39% parmi les instances dirigeantes.

Formation des administrateurs

La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté veille à l'adéquation des contenus de formation des élus avec les exigences et responsabilités de leur fonction au sein du conseil d'administration. Leur formation est construite pour veiller à la compétence individuelle et collective des membres des conseils d'administration. Les formations proposées permettent d'appréhender et comprendre les évolutions et les enjeux du secteur bancaire.

Depuis 2014, la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté s'appuie sur le plan de formation et les outils élaborés par la FNBP afin de répondre aux exigences du régulateur. Celui-ci traite de thématiques liées aux neuf compétences clefs retenues par la BCE, mais aussi des sujets liés à l'ESG et aux transformations du modèle bancaire, impacté notamment par le digital.

Un bilan annuel des formations a été mis en place, par Banque Populaire et administrateur, afin de suivre le nombre de formations réalisées, le nombre d'heures de formation effectuées, la diversité des formations suivies, le taux de satisfaction.

Le programme de formation permet aux administrateurs de définir les meilleures orientations et de nourrir les débats des instances de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté, dans l'intérêt de l'ensemble de ses clients et sociétaires.

Dans un contexte où il est crucial d'anticiper les exigences de la Banque Centrale Européenne et de répondre à la complexité croissance du secteur bancaire, la Fédération Nationale des Banques Populaires, rejointe par la FNCE, a initié le projet de créer une formation certifiante ESSEC, destinée aux dirigeants non exécutifs. Cette initiative intervient en complémentarité des formations réglementaires et vise à renforcer la capacité d'intervention stratégique des administrateurs au sein de leur Conseil d'administration, en leur donnant les moyens de jouer pleinement leur rôle.

Le programme élaboré en co-construction s'articule sur six journées et porte sur les enjeux contemporains comme la transformation digitale, l'intelligence artificielle, les nouveaux business models et la communication d'influence. La pédagogie retenue est centrée sur l'expérimentation et l'évaluation. Une première promotion « pilote » constituée de nouveaux présidents de Conseil d'administration et de présidents de comités d'audit et des risques, démarrera en juin 2026 avec pour horizon un déploiement annuel dès 2027.

Le module « Modèle Coopératif » des Banques Populaires vise à transmettre les fondamentaux de leur modèle coopératif à travers une formation structurée en deux parties. La première partie se concentre sur la découverte des principes clés qui définissent ce modèle, tandis que la deuxième partie permet un approfondissement des concepts abordés, afin de renforcer la compréhension des enjeux et des valeurs qui sous-tendent les Banques Populaires. Ce parcours a pour objectif d'assurer que les participants acquièrent une connaissance solide et pertinente pour s'approprier et défendre le modèle coopératif dans l'exercice de leurs fonctions.

1.3.2 Prise en compte des enjeux ESG dans l'organisation de la Banque Populaire

Au niveau du Conseil et de ses comités

Instance	Président	Périodicité	Missions	Principaux sujets RSE traités en 2024
Conseil d'administration	Marie SAVIN	7 par an	- détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre - Le président du Conseil d'administration prépare conjointement avec le directeur général et soumet au Conseil d'administration la définition de la politique générale et de la stratégie de la banque que le directeur général va mettre en œuvre sous le contrôle du Conseil d'administration.	- Déléberations sur les éventuelles propositions formulées en comité sociétariat et RSE et prises d'acte des informations présentées dans ce comité. - Validation du plan stratégique 2025-2028 dans lequel est prévu un axe sociétariat et un axe RSE - Mise en place d'une enveloppe portant sur des prêts bonifiés BEI pour financer les projets de transition énergétique et les projets d'innovation - Organisation par la Banque d'une conférence des sociétaires sur la thématique de l'intelligence artificielle - Nouveau mécénat avec les climats de Bourgogne

Instance	Président	Périodicité	Missions	Principaux sujets RSE traités en 2025
Comité sociétariat et RSE	Marc BILLOTTE	3 en 2025	- Promouvoir notre modèle coopératif - Mener des réflexions relatives aux problématiques de la Responsabilité Sociale / Sociétale et Environnementale de l'Entreprise.	Indicateurs sur le sociétariat : évolution du nombre de sociétaires, taux de pénétration et détail de pénétration par segmentation, attrition des sociétaires par segmentation et par tranche d'âge, suivi du sociétariat collaborateurs. Suivi de la limite plancher du capital social. Objectifs 2027 et suivi du plan d'actions en faveur de la dynamisation et de l'animation du sociétariat notamment via des événements (conférences et soirées à destination des sociétaires entre autres). Suivi de l'avancement de la stratégie RSE : axe « engagement de la banque dans la transition environnementale sur son territoire ; axe « responsabilité RSE dans le fonctionnement de la Banque »

Au niveau de la Direction générale

Instance	Membres	Périodicité	Missions	Principaux sujets RSE traités en 2025
Comité de Direction Générale	François de LAPORTALIERE (Directeur Général) Sophie BLOUIN-AUVINET Khaled SOUCHI Laurent FAVRE Sandrine MOREAU Magali LOICHOT	Hebdomadaire	Le CDG prend toutes les décisions nécessaires à la mise en œuvre de la politique générale et de la stratégie de la banque validées en Conseil d'Administration	- RH : nouvel accord égalité professionnelle - RH : nouvel accord dons de jours - RH : création promotion POEI avec France Travail (Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuel) - CAR POLICY : verdissement de la flotte de véhicules - Validation du projet photovoltaïque site de Quétigny - RDV dialogue stratégique BPCE 03/04/2025 - Création 8^{ème} CAAV - Plan stratégique CAP 2027

1.3.3 Intégration des critères ESG dans les systèmes d'incitation

Le comité des rémunérations est chargé de formuler des propositions au conseil d'administration concernant :

- Le niveau et les modalités des rémunérations, indemnités et avantages de toute nature, accordés au directeur général, y compris les avantages en nature, de prévoyance et de retraite ;
- La rémunération du directeur général.

Dans ce cadre, des objectifs portant sur les enjeux de durabilité ont été intégrés dans la part variable des rémunérations du Directeur général :

- La satisfaction clients
- la promotion du modèle coopératif

1.3.4 Dispositif de pilotage des enjeux ESG / « Impact Inside »

Au niveau du groupe, la direction de l'Impact, rattachée au président du directoire de BPCE, propose, fait valider et porte la stratégie ESG du groupe. Elle joue un rôle transverse dans le groupe et s'assure de la bonne exécution opérationnelle des projets permettant de décliner les ambitions de la VISION 2030 de l'Impact sur les dimensions Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG), assurant une coordination globale et un accompagnement de chaque filière.

Un comité Impact réunissant dix dirigeants des Banques Populaires et des Caisses d'Epargne a coconstruit la stratégie Impact du Groupe BPCE et en assure désormais le pilotage, validant les orientations, les projets prioritaires et le plan de travail opérationnel.

Une filière Impact, coordonnée et portée par la direction de l'Impact, pilote et accompagne la transformation durable des modèles d'affaires et métiers du groupe pour intégrer les enjeux ESG. Composée de l'ensemble des entités et métiers du groupe, elle garantit la co-construction, la mise en œuvre de lignes directrices communes et la déclinaison propre aux spécificités de chaque modèle d'affaires. Elle permet de s'assurer de l'exécution opérationnelle du projet stratégique Impact.

Chaque établissement et métier du groupe a désigné un sponsor Impact, membre de la filière, qui impulse et coordonne le plan d'action Impact au niveau de son entreprise et participe à la dynamique de co-construction.

Au sein de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté :

- La direction de la communication et de la RSE compte 2,2 ETP dédiés à la RSE
- Adhésion à la Banque de la Transition Énergétique, dotée de 4 ETP ayant la charge de proposer des expertises en financements et placements « verts », de tisser un réseau de partenariats avec des acteurs locaux et de renforcer l'acculturation des agences de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté à la finance durable.
- Nomination à la Direction des Risques et de la Conformité d'un Expert risques ESG chargé de relayer en interne établissement les travaux de la filière Risques ESG du Groupe BPCE.
- Elle a rejoint en 2024 le Green Hub BPCE qui a vocation à proposer des financements spécialisés à impact aux entreprises du territoire.

1.4 Prendre en compte les risques ESG

La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté s'inscrit dans le dispositif de gestion des risques ESG mis en place à l'échelle du Groupe BPCE au travers d'un plan d'action dédié. Ce plan d'action, coordonné par le département des Risques ESG au niveau du groupe, a été renforcé courant 2024 en ligne avec les engagements ESG du Groupe BPCE dans le cadre du projet stratégique VISION 2030 et avec les exigences réglementaires.

Ce plan d'action pluriannuel, aligné sur le projet stratégique 2024-2026 et directement imbriqué dans la stratégie et les actions mises en œuvre par le programme Impact, fait l'objet d'un suivi trimestriel par le comité des risques ESG et par le comité des risques du conseil de surveillance du Groupe BPCE. Il s'articule autour des quatre thèmes suivants : la gouvernance des risques ESG, le renforcement de la connaissance des risques, l'insertion opérationnelle des travaux et les mécanismes de pilotage consolidé des risques.

La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté s'inscrit dans le processus d'identification des risques climatiques et environnementaux mis en place au niveau du groupe, qui vise à structurer la compréhension des risques auxquels le groupe est exposé à court, moyen et long terme et à identifier les axes prioritaires de renforcement du dispositif de maîtrise des risques. Ce processus d'identification s'appuie sur :

- La mise en place d'un référentiel des risques ESG : s'agissant des risques climatiques et environnementaux, il distingue les risques physiques (température, vent, eau, masses solides, biodiversité, eau et ressources marines, ressources naturelles, pollution) et les risques de transition (évolutions réglementaires et juridiques, ruptures technologiques, comportement des parties prenantes) ;
- L'identification et la description des canaux de transmission reliant les facteurs de risques climatiques et environnementaux aux autres catégories de risque (risques de crédit, risques d'assurance, risques structurels de bilan, risque de réputation etc.) ;
- L'évaluation de la matérialité des risques ESG en regard des autres catégories de risques en s'appuyant sur des méthodes et outils permettant l'évaluation qualitative ou quantitative des risques ESG.

Le Groupe BPCE s'appuie notamment sur une méthodologie interne d'évaluation des enjeux et des risques climatiques et environnementaux. Cette méthodologie s'appuie sur une base de connaissances sectorielles documentant les principaux enjeux et risques liés au secteur, et des évaluations à dire d'experts suivant les axes de la taxonomie européenne. Ces méthodologies font l'objet de travaux d'amélioration continue afin d'étendre l'évaluation aux facteurs de risque sociaux et de gouvernance et de prendre en compte l'évolution des connaissances scientifiques ainsi que la disponibilité des données et des outils d'analyse.

L'analyse de la matérialité des risques climatiques et environnementaux conduite par la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté en 2025 a été déclinée de celle du Groupe, avec les spécificités suivantes :

- Risque physique crédit plus faible car la région Bourgogne Franche-Comté est la moins exposée de France,
- Risque de transition bilan plus faible car le portefeuille est bien orienté,
- Risque de réputation plus faible car peu d'activités critiques en portefeuille.

	Risque physique			Risque de transition		
	2025	Moyen terme	Long terme	2025	Moyen terme	Long terme
Risque de crédit						
Risque structurel de bilan						
Risque opérationnel						
Risque de réputation						

Cotation de la matérialité relative du risque (seuils indicatifs)
Faible (<5%) Moyen (5-20%) Fort (20-50%) Très fort (> 50%) Non évalué

Cette dernière sera présentée lors du Comité des Risques de Crédit et Climatiques du premier trimestre 2026.

En coordination avec les travaux menés à l'échelle du Groupe BPCE, la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté déploie progressivement les outils et méthodes de prise en compte des facteurs de risques ESG dans ses prises de décision opérationnelle, en s'appuyant sur les processus mis en place par les principales filières de risque de la banque (crédit, investissement, opérationnels, etc.).

En particulier, dans le cadre du processus d'octroi de crédit, la prise en compte des risques ESG s'appuie sur :

- Les politiques de risque de crédit du Groupe BPCE, qui intègrent des critères d'octroi ou des points de vigilance se rapportant aux enjeux ESG et aux risques associés, lorsque ceux-ci sont pertinents pour le secteur considéré, permettant de guider l'analyse des dossiers de financement sur ces aspects ;
- L'application des politiques sectorielles ESG du Groupe BPCE, encadrant l'activité de financement sur les secteurs Charbon, Pétrole & Gaz et Défense et Sécurité ;
- L'intégration des enjeux ESG dans le dialogue stratégique entre la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté et ses clients Entreprises. Ce « dialogue ESG » permet d'enrichir la connaissance client sous l'angle des enjeux et d'alimenter l'analyse des enjeux extra-financiers dans les dossiers de crédit ;
- La notation des risques ESG déployée sur l'ensemble du portefeuille Entreprises. Cette notation des risques ESG, indépendante de la notation crédit, fournit aux analystes une indication du niveau de sensibilité du client aux risques ESG.

1.5 Une prise en compte des enjeux ESG au plus près du territoire afin de renforcer notre impact positif grâce à la force de nos solutions locales

1.5.1 Le dialogue avec les parties prenantes au cœur de notre stratégie d'impact

Le modèle coopératif de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté place le dialogue avec les parties prenantes au cœur de ses actions. Son ancrage territorial lui permet d'être à l'écoute de tous et de saisir les attentes de la société, en favorisant les écosystèmes locaux et le dialogue avec ses parties prenantes, comme les chambres de commerce et d'industrie, les associations professionnelles, les écosystèmes entrepreneuriaux, les structures éducatives, les associations, fondations, mutuelles que la Banque accompagne.

En détenant le capital de l'entreprise au travers de parts sociales, les clients deviennent sociétaires et participent activement à la vie, aux orientations et notamment sur le développement durable de leur banque. Les membres de Conseil, représentants des clients sociétaires, représentent les territoires et la société civile au cœur de la gouvernance de leur banque.

Les attentes des parties prenantes sont également identifiées et prises en compte au travers des relations régulières avec les dirigeants des Banques Populaires, la Fédération Nationale des Banques Populaires, les Instances Représentatives du Personnel et les associations. Enfin, les enquêtes d'image ou de prospectives sont autant de sources d'identification de l'évolution des attentes des parties prenantes.

Parties prenantes	Modalités de dialogue	Finalité et résultats
 Sociétaires	- Participation aux assemblées générales - Election des représentants - Réunions dédiées (conférences, soirées et animations en agences) et lettres d'information - Animation par la Fédération Nationale des Banques Populaires	- Valorisation et promotion du modèle coopératif - Participation à la vie de la banque - Accès à une information privilégiée de la vie de la banque et son impact dans la région - Mesure de la satisfaction
 Membres du conseil d'administration (sociétaires)	- Participation aux conseils d'administration - Participation aux comités spécialisés - Groupes de réflexion - Programmes de formation et séminaires - Site administrateurs dédié - Université des administrateurs tous les 2 ans	- Représentation des intérêts des sociétaires dans la gouvernance - Participation à la définition des orientations stratégiques - Fonction de surveillance, notamment maîtrise des risques et fiabilité du contrôle interne
 Collaborateurs	- Baromètre satisfaction métiers - Baromètre Engag'Coop, tous les deux ans, mesurant la perception du modèle coopératif, les points forts et les axes d'améliorations - Entretiens annuels - Formations - Communication interne - Réseaux associatifs - Droit d'alerte des collaborateurs - Consultation des représentants du personnel et des organisations syndicales représentatives	- Amélioration de la qualité de vie au travail, de la santé et sécurité au travail - Fidélisation et engagement des collaborateurs (gestion des carrières et des talents, développement des compétences et expertises) - Participation des représentants du personnel aux grandes thématiques stratégiques et de transformations et négociations d'accords
 Clients	- Entretiens - Dialogue dédié pour intégrer les enjeux ESG (dont ateliers d'acculturation RSE avec des chefs d'entreprises) - Evénements clients - Enquêtes de satisfaction NPS - Partenariats institutionnels et commerciaux	- Définition des offres et accompagnement des clients - Dialogue ESG : acculturation des clients, accompagnement des démarches de transformation, évaluation des risques pour une meilleure prévention et gestion par le client et pour intégration des critères ESG à l'octroi des crédits - Amélioration de la satisfaction client - Contrôle du respect des règles de conformité et déontologiques dans les politiques commerciales, procédures et parcours de vente - Gestion des réclamations - Médiation
 Fournisseurs et sous-traitants	- Politique d'achats responsables - Veille sur des initiatives gouvernementales (ex : « Je choisis la French Tech ») - Rencontres régulières avec les fournisseurs stratégiques - Droit d'alerte des fournisseurs et mise en place d'un médiateur indépendant - Audit	- Charte relations fournisseurs responsables, associant les fournisseurs à la mise en place de mesures de vigilance - Respect des clauses ESG intégrées dans les contrats - Identification de plans de progrès pour mieux connaître les attentes des fournisseurs - Améliorer le niveau de satisfaction et la relation - Consultation et appels d'offres - Mesure de satisfaction
 Acteurs institutionnels, fédérations	- Rencontres régulières (autorités publiques, chambres consulaires, ...) - Participation à des groupes de travail sectoriels à l'échelle locale - Réponses aux consultations publiques - Transmissions d'informations et de documents - Siège dans les conseils	- Contribution de manière constructive au débat public et participation à une prise de décision collective, juste et éclairée - Prise en compte des spécificités sectorielles - Conformité réglementaire
 Associations et ONG	- Appels à projets - Mécénat - Mécénat de compétences - Echanges réguliers - Sièges dans les conseils	- Impacts positifs au travers de nombreuses initiatives culturelles et solidaires dans différents domaines : création d'entreprises, insertion, solidarité, jeunes, sport, protection de l'environnement, ... - Amélioration de la transparence - Apport d'expertises croisées : bancaire / financière et meilleure appréhension des acteurs locaux

1.5.2 Les enjeux ESG de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté

Au sens de la Corporate Sustainability Reporting Directive, un rapport de durabilité est publié aux bornes du Groupe BPCE. La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté est donc exemptée de rapport de durabilité obligatoire dans le cadre de la CSRD, elle publie néanmoins ce rapport d'impact volontaire.

L'analyse de double matérialité⁷ a été réalisée sur le périmètre consolidé du Groupe BPCE, incluant l'ensemble des Banques Populaires. Pour 2025, le groupe identifie comme enjeux matériels : le changement climatique, les effectifs de l'entreprise, les communautés affectées, les clients et la conduite des affaires. Ces enjeux sont traités dans le rapport d'impact volontaire de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté au sein des chapitres suivants :

Enjeu matériel pour le Groupe BPCE	Chapitre Rapport d'Impact Volontaire
Changement climatique	Contribuer à la décarbonation de l'économie
Personnel de l'entreprise	Être un employeur de référence
Communautés affectées	Être l'acteur de référence du développement économique et sociétal de notre territoire
Clients et utilisateurs finaux	Une banque inclusive qui protège
Conduite des affaires	Exercer nos métiers avec éthique et responsabilité

2. Contribuer à la décarbonation de l'économie en rendant l'impact accessible à tous

2.1 Plan de transition du Groupe BPCE pour l'atténuation du changement climatique

La contribution du Groupe BPCE à l'atténuation et l'adaptation au changement climatique de l'économie s'illustre par la mise en place d'un plan de transition qui concerne ses activités de financement, de gestion d'actifs et d'assurance avec notamment des trajectoires sectorielles de réduction des émissions de gaz à effet de serre, en particulier sur les secteurs les plus intensifs en émissions, que pour son empreinte propre.

Ce plan de transition est pleinement intégré à la stratégie globale. Il utilise des leviers commerciaux qui permettent en adaptant la stratégie commerciale du groupe, d'accompagner la transition de nos clients.

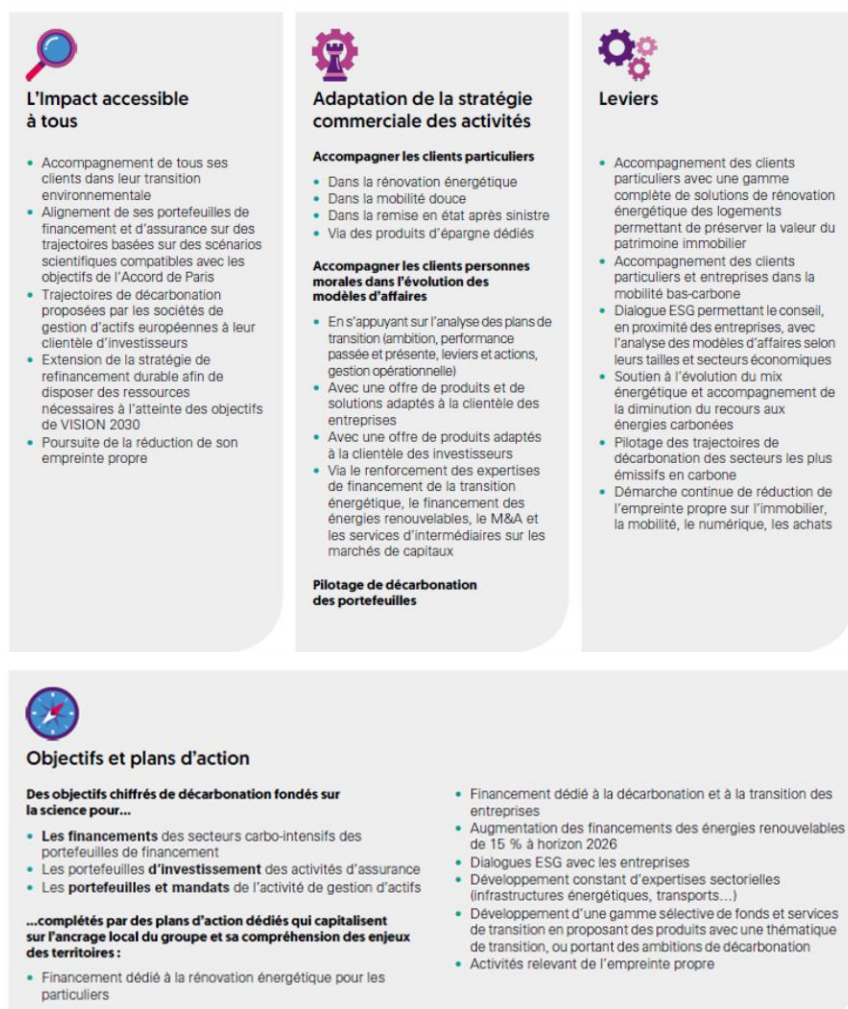
Ainsi, le Groupe BPCE a défini les axes stratégiques suivants :

- Accompagner ses clients dans leur transition environnementale ;
- Aligner ses portefeuilles de financement et d'assurance sur des trajectoires basées sur des scénarios scientifiques compatibles avec les objectifs de l'Accord de Paris ;
- Des trajectoires de décarbonation proposées par les sociétés de gestion d'actifs européennes à leur clientèle d'investisseur ;
- Étendre sa stratégie de refinancement durable, afin de disposer des ressources nécessaires à l'atteinte de ses objectifs ;
- Poursuivre la réduction de son empreinte propre.

La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté contribue au plan de transition du Groupe BPCE en accompagnant les particuliers, entreprises et collectivités locales sur son territoire et en apportant une gamme de solutions diversifiées et adaptées aux besoins de ses clients.

⁷ La notion de double matérialité consiste à considérer la matérialité à la fois du point de vue de l'impact (impact des activités de l'entreprise sur les personnes ou l'environnement dans la chaîne de valeur et à travers ses relations d'affaires) et du point de vue financier (impact de l'environnement extérieur sur l'entreprise, qui engendre ou peut engendrer des impacts sur la situation financière de l'entreprise, le coût du capital, la performance financière).

Plan de transition du Groupe BPCE dans sa contribution à l'atténuation du changement climatique



2.2 La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté accompagne ses clients dans leur transition environnementale

Le modèle coopératif de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté place les clients sociétaires au cœur de la gouvernance et permet de renforcer la prise en compte de leurs attentes et leurs besoins. Capitalisant sur son ancrage local et sa compréhension approfondie des spécificités de son territoire, elle se positionne aux côtés de tous ses clients, en leur proposant des solutions locales et adaptées.

Les actions de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté participent ainsi à l'adaptation de la stratégie commerciale des activités du groupe et s'inscrivent dans les axes stratégiques du plan de transition (cf. ci-dessus).

2.2.1 Accompagner les clients particuliers

Concernant la clientèle des particuliers, le groupe concentre son action sur l'accompagnement des efforts de rénovation énergétiques, compte tenu de la position prépondérante du groupe sur le secteur de l'immobilier et accompagne le développement de la mobilité douce. Plusieurs offres de produits et services, et parcours sont proposés. En augmentant le nombre de financements pour la rénovation énergétique des logements, le plan d'action décliné par tous les établissements du groupe mobilisera annuellement 1 milliard d'euros de financement des travaux de rénovation énergétique pour les particuliers à horizon 2026.

Dans la rénovation énergétique

Dans un contexte où la performance énergétique des logements est un enjeu majeur pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, répondre à l'augmentation des coûts de l'énergie et au besoin de valoriser son patrimoine immobilier, la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté œuvre au quotidien pour permettre à ses clients d'engager des actions d'amélioration de l'efficacité énergétique de leurs logements :

- En proposant à ses clients l'utilisation de l'application « Conseils et Solutions Durables », disponible sur l'application mobile, qui permet de calculer simplement son empreinte carbone et de bénéficier de conseils et solutions pour les travaux de rénovation énergétique. La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté a ainsi enregistré 205 de visiteurs uniques sur cette application depuis son lancement⁸ ;
- En accompagnant ses clients porteurs de projet immobilier, pour les logements individuels. Plusieurs prestations et parcours leur sont proposés : bilan énergétique, recherche de subventions, garantie de bonne fin des travaux, financements adaptés à chaque situation (prêt éco-PTZ dédié, prêt à Impact, préfinancement des subventions, prêt collectif dédié), partenariats établis ou en test avec des spécialistes de la rénovation (Cozynergy) En 2025, le montant de financements de travaux de rénovation énergétique⁹ était de 25 084 K€ pour la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté (soit + 18 % par rapport à 2024).
- En augmentant le montant annuel de financements pour la rénovation énergétique des bâtiments pour les particuliers ;
- En intégrant au sein de l'offre d'assurances multirisques habitation, l'assurance des constructions durables et du matériel de production d'énergie renouvelable pour favoriser la transition climatique du secteur de l'habitat.

Dans la mobilité douce

La transition vers les mobilités « bas-carbone » constitue l'un des enjeux majeurs de la transition énergétique. La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté a fait évoluer ses offres pour accompagner ses clients particuliers dans l'adaptation à ce nouveau contexte :

- Un prêt « Véhicule propre » pour répondre aux besoins de financement des véhicules « propres » (soit, selon la réglementation, les véhicules électriques et hybrides rechargeables émettant moins de 50g de CO₂ par km) ;
- Une offre de crédit à la consommation intitulée « Prêt vert » pour acquérir un véhicule électrique ;
- Des offres d'assurance Auto, dédiées aux véhicules « propres » (hybrides, électrique, GPL) avec un avantage tarifaire spécifique pour les véhicules électriques (jusqu'à -10 %) et aux petits rouleurs (réduction jusqu'à 10 % s'ils parcourent moins de 8 000 kilomètres) ont été mises en marché ;
- Des offres d'assurance déployées pour accompagner l'acquisition de moyens de « mobilités douces » (trottinette, vélo électrique, gyropode...) au sein du contrat Multirisque Habitation ;
- L'application « Conseils et Solutions Durables » proposant aux clients un accompagnement complet : compréhension des évolutions réglementaires, identification des Zones à Faibles Émissions (ZFE), calcul de la vignette Crit'Air de son véhicule, estimation de l'impact carbone de ses déplacements via le simulateur de l'ADEME, identification des aides et subventions favorisant l'adoption d'une mobilité moins émissive, recherche d'un véhicule propre à l'achat ou sous forme locative, financement et assurance de ces véhicules.

Via des produits d'épargne dédiés

En proposant des produits d'épargne dont les ressources ont vocation à être affectées au financement de prêts locaux pour la transition écologique, la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté permet à ses clients particuliers de prendre part efficacement à cet objectif commun.

Le dispositif de fléchage des produits d'épargne bancaire « verts » permet de justifier l'affectation des fonds collectés sur le CODEVair, le CSL Vert, le CATVair, le CATVert et le livret BTE, vers des univers de financement contribuant à la transition énergétique et environnementale : rénovation énergétique, mobilité « bas-carbone », transition d'activité, énergies renouvelables ou constructions immobilières aux derniers standards de performance énergétique. Ce dispositif s'applique également aux 10 % de fonds collectés sur le Livret de Développement Durable et Solidaire (LDDS).

En 2025, la variation de l'encours d'épargne collectée sur le CODEVair, le CSL Vert, le CATVair, le CATVert et le livret BTE¹⁰ représentait pour la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté un montant de 179 millions d'euros (soit + 440 % par rapport à 2024).

L'offre d'épargne financière ESG distribuée par la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté s'appuie sur un univers large et diversifié de fonds proposés par Natixis Investment Manager et les gestionnaires d'actifs du groupe. Les clients peuvent ainsi accéder à :

- Des produits qui promeuvent, entre autres, des caractéristiques environnementales et/ou sociales, pour autant que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance, à savoir l'intégration des critères ESG dans les décisions d'investissement (article 8 du règlement européen SFDR) ;
- Des produits financiers qui poursuivent un objectif d'investissement durable évalué au travers d'indicateurs (article 9 du règlement européen SFDR).

A fin 2025, la collecte brute sur les fonds commercialisés relevant ces objectifs d'investissements s'élevait à 971 millions d'euros pour la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté.

⁸ Cumul du nombre de visiteurs uniques depuis le lancement en 2023 du module Conseils et Solutions durables.

⁹ Production annuelle.

¹⁰ Variation des encours des livrets d'épargne destinés au financement de projets dont l'objectif est d'accompagner la transition énergétique et environnementale.

2.2.2 Accompagner les besoins des clients personnes morales dans l'évolution de leur modèle d'affaires

Avec une offre de produits permettant aux personnes morales d'agir en faveur de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique

Pour accompagner ses clients dans la transition environnementale et l'adaptation au changement climatique, une organisation a été mise en place qui permet d'animer une communauté de référents et experts locaux « Green Business » au sein de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté. Cette organisation permet de concentrer l'expertise et ainsi de mieux servir les entreprises clientes en leur proposant des produits adaptés dans les différents univers de la transition : rénovation énergétique, mobilité durable, transition d'activité et énergies renouvelables.

Dans une démarche, initiée en 2025 et commune avec le Groupe BPCE, visant à approfondir la connaissance des enjeux de décarbonation du portefeuille de crédit immobilier commercial, la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté a réalisé une collecte de données extra-financières permettant une analyse de la performance carbone des bâtiments financés et du potentiel de décarbonation de ce portefeuille. Le groupe développe désormais des outils pour améliorer la qualité et la granularité des données environnementales recueillies. Ces avancées renforcent la capacité du Groupe BPCE à accompagner ses clients dans la décarbonation et l'adaptation au changement climatique de leurs bâtiments dont la rénovation énergétique du bâti, l'efficacité énergétique des équipements, la construction durable.

Dans le cadre de l'accompagnement des entreprises clientes dans leur démarche de transition et de décarbonation, la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté accélère de la production de financements et développe la commercialisation du Prêt à Impact dédié aux PME, ETI et acteurs de l'économie sociale et solidaire. Le fonctionnement de ce prêt, dont la tarification est indexée sur les performances extra-financières du client, encourage les comportements vertueux et met en valeur les engagements RSE de ses clients. Le client choisit, avec le chargé d'affaires, un indicateur et un objectif parmi une liste proposée. A chaque date anniversaire du financement, si l'objectif est atteint, le client bénéficie d'une bonification. Dans le cas contraire c'est le taux d'intérêt contractuel qui s'applique, sans pénalité. En 2025, 7 Prêts à impact ont été accordés par la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté pour un montant de 5 millions d'euros (soit + 433 % par rapport à 2024).

En 2025, la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté a financé la transition et la décarbonation pour les entreprises à hauteur de 129 M€¹¹.

La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté s'appuie également sur le déploiement de solutions globales associant des partenaires pour des travaux d'optimisation énergétique, Économies d'énergies pour faciliter la recherche de subventions et Opera pour la souscription et la gestion des contrats d'énergie. En matière de rénovation énergétique, les entreprises sont accompagnées pour améliorer la performance énergétique de leurs bâtiments et équipements professionnels dans le cadre d'un partenariat avec Altarea, ingénieur de l'énergie et du bâtiment.

La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté a adhéré à la marque « Banque de la Transition Énergétique » (BTE) en avril 2024 et à son cahier des charges. Les 4 engagements liés à cette adhésion ont continué à être déployés en 2025 :

- Mettre en œuvre une stratégie volontariste d'accompagnement et de financement de la transition énergétique de nos clients grâce à une équipe d'expertise interne de 5 personnes dédiée et une formation des équipes commerciales. 200 collègues ont été formés en présentiel (chargés d'affaires entreprises, Agri, chargés PRO, managers et CGP). 600 clients ont été rencontrés sur 15 journées dédiées à la Transition Énergétique.
- Mettre à disposition de leurs clients des livrets ou comptes à terme dédiés au financement de la transition énergétique. A fin 2025, la production de crédits fléchés BTE de l'année fut de 129 M€ et l'encours fléché total « Banque de la Transition Énergétique » est de 192 M€. Il se répartit ainsi :
 - 28 % ENR
 - 40 % rénovation énergétique
 - 17 % Mobilité verte
 - 15 % économie circulaire, eau, autres...
- En 2025, l'évolution de l'encours de la ressource collectée « Banque de la Transition Énergétique » fut de 387 M€ dont 92 % sous forme de DAT et 8 % de livrets.
- Développer une approche partenariale avec des entreprises de référence de la transition énergétique sur nos territoires afin de proposer des solutions concrètes et pertinentes de transition à nos clients. Dans ce cadre 13 partenaires régionaux ont été référencés (développeurs installateurs photovoltaïques, bureaux d'étude) en complément du partenaire national et Opera Energie pour la souscription et la gestion des contrats d'énergie.
- En matière de rénovation énergétique, les entreprises sont accompagnées pour améliorer la performance énergétique de leurs bâtiments et équipements professionnels dans le cadre d'un partenariat avec Altarea, ingénieur de l'énergie et du bâtiment.
- Assurer mensuellement une traçabilité rigoureuse entre l'épargne collectée dédiée et les crédits de transition énergétique accordés à nos clients et répondant aux critères environnementaux de la Charte d'éligibilité « Banque de la Transition Énergétique ».

¹¹ Production annuelle de financements des PME-ETI pour la transition et la décarbonation (sous la forme de prêts green, prêts à impact, CBM roulant, LOA/LDD green) + financements de projets d'énergie renouvelable sur les territoires.

Concernant les sujets de mobilité, plusieurs solutions permettent à la clientèle entreprise de réduire l'impact environnemental de leur parc automobile en favorisant les alternatives vertes. Ces dernières peuvent être financées en crédit-bail mobilier ou location longue durée (incluant conseils *car policy*, prestations écoconduite, gestion de parc connecté et autopartage).

Pour assurer un accompagnement de qualité des clients, la montée en compétences des équipes commerciales se renforce (formations des métiers aux enjeux de durabilité, animations). Ces dernières entretiennent un dialogue régulier avec leurs clients autour d'enjeux sectoriels spécifiques, notamment via l'organisation de webinaire de sensibilisation et la mise en relation avec des partenaires.

Avec un dialogue ESG adapté à la stratégie et aux modèles d'affaires des clientèles entreprises

La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté propose un service de conseil en proximité avec un apport d'expertises pour intégrer les enjeux ESG dans la transition des modèles d'affaires de ses clients entreprises, quels que soient leurs tailles et secteurs économiques. Elle engage ainsi un dialogue stratégique pour les accompagner dans leur transition environnementale et identifier les risques et opportunités relatifs à cette transition. Cette action s'appuie sur les « dialogues ESG », l'exploitation des rapports et données extra-financières, ainsi que l'acquisition de données.

En 2025, la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté a mené un dialogue ESG avec 59 % de ses clients Entreprises actifs¹².

2.2.3 Contribuer au financement des projets d'énergies renouvelables sur les territoires

Le Groupe BPCE accompagne les entreprises du secteur des énergies renouvelables et finance des actifs de production d'énergies bas carbone via des financements de projets grâce à la complémentarité en termes d'expertises de ses différents métiers.

Pour les projets nécessitant des ressources financières de long terme, tels que le photovoltaïque, l'éolien, l'hydraulique, le biogaz ou la biomasse, la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté dispose d'équipes d'ingénierie financière dédiées et peut bénéficier du savoir-faire des métiers spécialisés du groupe (Natixis et BPCE Energéco).

En 2025, l'évolution des encours des financements accordés à des projets d'énergies renouvelables (ENR) ont progressé de 12 millions d'euros répartis sur une centaine de dossiers. Le financement de centrales solaires photovoltaïques est majoritaire et représente plus de 68 % des encours ENR. Parmi ces dossiers, nous pouvons citer le financement d'un parc éolien terrestre de 25.2 MW dans l'Yonne, d'une centrale cogénération bois en Saône et Loire. La création d'une centrale hydro-électrique dans le Jura est aussi emblématique.

2.2.4 Indicateurs

	31/12/2025		31/12/2024	
Crédits Verts	Production (en M€)	Nombre	Production (en M€)	Nombre
TOTAL - Crédits Verts ¹³	162,8	7 905	112,1	2 152

2.3 Empreinte propre de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté

Dans le prolongement d'une démarche de réduction de son empreinte propre déjà engagée depuis plusieurs années, la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté s'inscrit dans la trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) du Groupe BPCE.

Le périmètre des émissions de GES calculées au titre de l'empreinte propre est schématisé comme suit :



¹² En % des encours (bilan et hors-bilan) des clients Entreprises actifs.

¹³ Périmètre clients particuliers : financements accordés dans le cadre de travaux de rénovation énergétique (Eco PTZ) et crédits véhicules propres.
Pour les clients Entreprises : financements accordés relatifs à la rénovation énergétique, aux énergies renouvelables, à la mobilité verte et à la transition d'activité.

Le bilan total des émissions de GES de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté s'établit à 12 663,7 teqCO₂ à fin 2025, en réduction de - 4,48 % sur un an.

Il se décompose comme suit :

(en teqCO ₂)	31/12/2025	31/12/2024	Evolution 2024-2025
Total Emissions brutes de GES - Scope 1	802,1	823,09	-2,55 %
Total Emissions brutes de GES - Scope 2	193,83	206,84	-6,29 %
Total Emissions brutes de GES - Scope 3	11 667,77	12 227,99	-4,58 %
Biens et services achetés	5 281,08	5 601,56	-5,72 %
Biens d'investissement	2 712,28	2 496,62	+8,64 %
Déchets produits lors de l'exploitation	198,84	217,69	-8,66 %
Voyages d'affaires	1 364,49	1 433,2	-4,79 %
Déplacements domicile-travail des salariés	1 089,03	1 473,12	-26,07 %
Acheminement en aval	1 022,05	1 005,79	+1,62 %
Emission totales de GES Empreinte propre	12 663,7	13 257,91	-4,48 %

La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté a élaboré un programme de réduction de son empreinte carbone ; les principaux leviers de réduction des émissions de GES identifiés sont les suivants :

- Immobilier : Travaux de rénovation énergétique, généralisation de la domotique dans les bureaux et agences, réduction des surfaces occupées, installation de panneaux photovoltaïques, remplacement des dispositifs (chauffage / climatisation, éclairage...) par des systèmes moins énergivores (pompes à chaleur, LED...) ;
- Achats : Intégration des critères RSE dans chacune des étapes d'achats, évaluation de la performance RSE des fournisseurs lors des consultations ;
- Mobilité : Diminution des déplacements des collaborateurs, notamment domicile-travail (télétravail), transformation de la flotte de véhicules ;
- Numérique : Prolongation de la durée de vie des équipements en s'appuyant sur des notations de nos équipements basée sur l'obsolescence, la capacité à faire fonctionner nos applications, la conformité avec les préconisations de sécurité groupe et l'alignement avec la démarche numérique responsable
- Nous avons lancé une démarche pluriannuelle d'inventaires physique de notre matériel sur les 2 sites centraux de Besançon et Quetigny. 2 740 équipements ont été inventoriés. Le process d'inventaire a été formalisé.

Immobilier

La réduction de l'empreinte carbone des locaux est générée via des travaux de rénovation énergétique intégrant l'installation de dispositifs moins énergivores et la réduction des chaudières à gaz, la généralisation de la domotique dans les bureaux et les agences ainsi que la réduction des surfaces occupées.

Le projet Agence responsable déployé au niveau du groupe a permis d'identifier 26 pratiques « responsables ». Dans ce cadre, la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté a ouvert en mai 2025 sa première agence Eco Responsable de Belfort Les Résidences.

Ce bâtiment est en ossature bois, avec une isolation en paille et des huisseries en triple vitrage. Nous avons acté des choix forts concernant l'optimisation de l'impact carbone du chantier, soit :

- Création de l'Enceinte Technique Sécurisée en aggloméré à bancher à la place de panneaux métalliques
- Bois issu des forêts du Jura et de l'Ain (Frêne)
- Paille issue de 100 km autour du chantier ou 50 Km autour de l'entreprise retenue.
- Optimisation des m² au sol pour une meilleure maîtrise énergétique
- Installation de panneaux photovoltaïques (14 KwC)
- Installation d'une citerne d'eau de pluie (6 m3) pour l'utilisation des sanitaires
- Végétalisation
- Noue d'eaux pluviales
- Réemploi des gravats inertes sur le terrain

La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté s'inscrit dans la stratégie d'approvisionnement énergétique du Groupe BPCE, au cœur du Programme entreprise responsable. Elle vise à assurer une stabilité de la fourniture d'énergie, une prévisibilité des prix et un verdissement de l'approvisionnement en tenant compte d'une part croissante des énergies renouvelables au sein d'un mix d'approvisionnement essentiellement décarboné, propre au territoire français.

Pour maîtriser son énergie, la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté met en place les actions suivantes :

- installation de la domotique pour adapter la consommation d'énergie en fonction des usages ;
- recours aux énergies renouvelables avec l'installation de panneaux photovoltaïques dans huit agences (Belfort Les Résidences, Besançon Palente, Chauffailles, Saint-Vit, Dijon Victor Hugo, Lons La Marjorie, Nevers Val Des Loges, Chenove)
- l'isolation de ses bâtiments ;
- poursuite des actions liées à la certification Iso 50001 "Management de l'Energie"
- installation de dispositifs innovants destinés à réduire les pics de consommation inutiles (appels de puissance)
- installation de « brises soleil ou rideaux extérieurs »
- pratique des écogestes.

L'ensemble de ces actions a permis de réduire depuis 2016 de 52% les consommations énergétiques (en KW énergie primaire) de nos bâtiments.

Achats responsables

Les actions de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté en matière d'achats responsables sont développées dans le chapitre 6 au paragraphe 3.

Mobilité

Les transports professionnels sont l'un des postes les plus importants en matière d'émission de gaz à effet de serre et de consommation d'énergie.

Dans le cadre des déplacements de ses salariés, la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté a élaboré un Plan de Mobilité pour l'ensemble de ses sites. Ce Plan de Mobilité a 3 objectifs :

- Améliorer le bien-être des collaborateurs,
- Réduire l'empreinte carbone de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté,
- Diminuer les coûts liés aux transports.

Il a donné lieu à un plan d'actions, parmi lesquelles les actions phares suivantes :

- La création d'un site à destination des collaborateurs, dédié aux solutions de mobilité alternatives : "BP MOOV". En 2023, ce site a obtenu le prix coup de cœur du jury du Challenge régional de la mobilité de la région Bourgogne Franche-Comté,
- La mise à disposition d'un site de covoiturage pour les déplacements professionnels, assorti d'une enveloppe d'incitation financière de 30 K€
- Le renouvellement systématique de nos véhicules thermiques par des véhicules électriques, avec pour objectif une flotte 100% électrique d'ici à fin 2029
- La participation au Challenge Régional de la Mobilité pour lequel la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté a été en 2025 lauréate des entreprises de + de 1000 salariés, avec plus de 232 000 KM réalisés en 1 semaine par les collaborateurs de la Banque via des modes de transports alternatifs au véhicule individuel,
- L'organisation d'une semaine de la mobilité agrémentée d'animations (webinaires, démonstrations
- de voitures et de vélos électriques, atelier réparation vélos, petits déjeuners « vélotafeurs », ...).

Dans le cadre de l'électrification de son parc, la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté participe au groupe de travail dédié à l'électrification de la flotte automobile initié fin 2024. Le projet a notamment mis à disposition un état des lieux des flottes du groupe, des synthèses des évolutions réglementaires et fiscales, des analyses des différentes solutions de recharge, un catalogue de véhicules adaptés à ces nouveaux enjeux, ainsi que des préconisations sur la conduite du changement.

De même, l'instauration de journées télétravaillées permet de réduire l'impact des trajets domicile-travail.

Numérique

De multiples actions sont engagées pour mettre en place un écosystème numérique plus responsable en s'appuyant sur des actions de prolongation de la durée de vie des équipements mais également la mise en place du référencement de l'empreinte carbone des équipements :

- Prolongation de la durée de vie des équipements en s'appuyant sur des notations de nos équipements basée sur 4 critères : L'obsolescence, la capacité à faire fonctionner nos applications, la conformité avec les préconisations de sécurité groupe et l'alignement avec la démarche numérique responsable]
- Nous avons lancé une démarche pluriannuelle d'inventaires physique de notre matériel sur les 2 sites centraux de Besançon et Quetigny. 2 740 équipements ont été inventoriés. Le processus d'inventaire a été formalisé.
- A travers les différents travaux de migrations et renouvellement de nos infrastructures et équipements nous challengeons systématiquement nos existants :
 - Migration de nos traitements Data vers de nouveaux outils : -30% de traitements (848 sur 2663)
 - Migration de nos applications privatives vers de nouvelles infrastructures : 58% d'applications privatives supprimées (132 sur 226)
 - Réduction de 10% de notre flotte d'IPHONE dans le cadre du renouvellement des modèles obsolètes (64 sur 623). Le recyclage des iPhones renouvelés sera réalisé par un prestataire et ils seront proposés à la revente aux collaborateurs
 - Réduction de 60% notre parc d'imprimante dans le cadre d'un projet de renouvellement (670 sur 1100)
 - Migration des archives mails (PST vers Archive OnLine) : 2.1 TO de purge sur des archives mail réalisé
- Nous avons réalisé plusieurs campagnes d'acculturation à l'utilisation des outils digitaux qui nous ont permis de rappeler les bonnes pratiques responsables
 - Novembre 2024 : 13 ateliers d'acculturation dans le cadre du « DIGITAL TOUR »
 - Été 2025 : Quiz de maturité sur les outils M365
- Mise en place d'un dispositif « Escalier IT » : Audit fonctionnement et acculturation à travers des visites terrains en agence (4 visites réalisées)
- 11-28 Mars 2025 : Participation au clean-up day : 1.1GO de données supprimées soit 200 000 fichiers
- Accessibilité : Pour 2025, nous avons 8 aménagements de poste de collaborateurs en situation de handicap qui ont nécessité des équipements informatiques spécifiques : 1 logiciel (malvoyant), 2 pointeurs centraux rollermouse, 1 clavier compact sans fil, 1 casque, 3 souris ergonomiques

3. Autres enjeux environnementaux

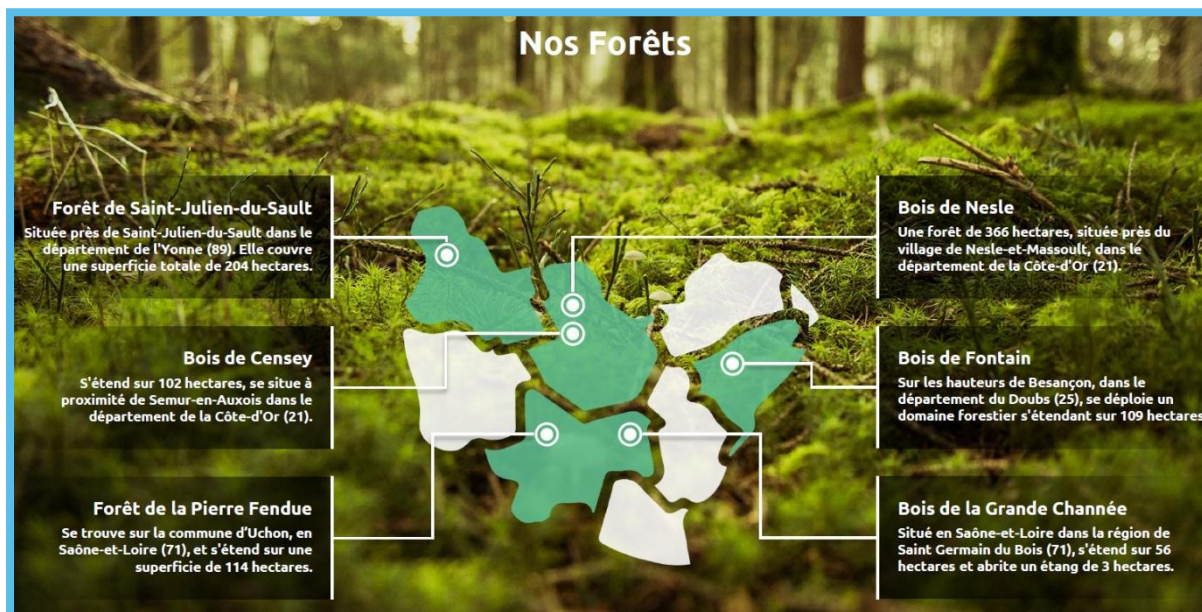
L'analyse de matérialité dans le cadre du rapport de durabilité a été réalisée aux bornes du Groupe BPCE. Afin de compléter ces informations aux bornes de notre établissement la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté, nous apportons des précisions concernant les enjeux que nous jugeons importants sur notre territoire.

3.1 La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté et la forêt

L'axe externe de la stratégie RSE de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté est d'« être une Banque engagée dans la transition environnementale de son territoire » avec la volonté d'y obtenir un impact fort et durable.

Via ses engagements continus, durables et sur le long terme, la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté souhaite, en acquérant différentes parcelles dans la région Bourgogne Franche-Comté et Pays de l'Ain :

- Accompagner et préserver son territoire des ressources indispensables à la biodiversité,
- Sensibiliser le grand public sur les avantages du bois, une ressource précieuse,
- Mettre en avant une gestion forestière durable.



3.2 Les objectifs de ces investissements

La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté souhaite préserver et maintenir les ressources forestières tout en défendant les espaces naturels propres à ces lieux. Elle a la volonté d'instaurer des actions en faveur de la biodiversité de nos sites ; notamment en protégeant les zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique.

3.3 Un engagement pour une gestion forestière à long terme

L'avenir de nos forêts repose sur une gestion durable, qui se traduit par des mesures tangibles avec une réelle volonté d'agir pour la santé et la résilience de nos écosystèmes forestiers. La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté base ses actions sur 5 axes principaux :

- Exploitation raisonnée des ressources forestières : en concertation avec les gestionnaires de ses forêts, elle s'oppose à la pratique des coupes rases (sauf cas exceptionnel de dépérissement dû à des parasites ou maladie). Toutes nos forêts sont labellisées PEFC, gage d'une gestion forestière durable, respectueuse de l'environnement, de la biodiversité et des populations locales.
- Développement de la diversité des essences : les forêts sont composées d'essences mixtes (feuillues et résineuses). Les 951 hectares que la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté détient, sont majoritairement peuplés de chênes, une essence « noble ». Pour s'adapter au changement climatique et face aux invasions biologiques, il est vital d'implanter des essences plus résistantes contre ces phénomènes ;
- Soutien à la biodiversité : Préserver et soutenir le développement de la biodiversité dans les lieux identifiés comme propices aux espèces végétales ou animales. Disposer d'espaces forestiers à fort enjeux environnementaux, notamment la forêt de Saint-Julien du Sault (89), située dans la zone Natura 2000. Cet espace forestier est identifié comme faisant partie des « gîtes et habitats des Chauves-Souris en Bourgogne » (Grand Rhinolophe, Grand Murin) ;
- Observation d'espèces remarquables : Au nord-ouest de la Côte d'Or, entre Montbard et Châtillon sur Seine, s'étend la forêt de NESLE. C'est un lieu unique pour découvrir certaines espèces végétales telles que la dentaire pennée, l'orge d'Europe, la mélisse penchée, la gentiane jaune, l'orpin de Bologne. Ces plantes sont reconnues dans l'inventaire ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique) illustrant la richesse et la qualité du milieu naturel ;
- Accompagnement de la filière bois locale : volonté de mettre en place un circuit court via l'exploitation de ses forêts, de rationaliser l'impact carbone lié au transport des grumes et de promouvoir l'utilisation de bois locaux et certifiés (PEFC, FSC) pour une gestion durable des forêts.

4. Être un employeur de référence

4.1 Droits de l'Homme

La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté s'inscrit dans la contribution du Groupe BPCE au respect et à la promotion des droits humains, conformément au Pacte Mondial des Nations Unies, dont il est signataire. Ceci constitue un des socles fondamentaux de l'exercice de sa responsabilité sociétale d'entreprise (cf. Charte des droits humains du Groupe BPCE)¹⁴.

La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté décline le Code de conduite et d'éthique¹⁵ du Groupe BPCE, qui présente sous forme de « Principes » ses convictions et engagements, dont « Promouvoir le respect des droits de l'homme dans toutes nos activités ».

La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté, à travers sa politique de ressources humaines :

- s'attache à créer un environnement inclusif, respectueux, sans distinction ni discrimination, qui favorise le bien-être de ses collaborateurs et offre une rémunération valorisant l'engagement des collaborateurs ;
- s'assure de la mise en place d'un dispositif adéquat de prévention et de protection pour garantir la santé et la sécurité au travail et s'engage à protéger la vie privée de ses collaborateurs et la confidentialité de leurs données conformément à la réglementation applicable ;
- respecte les droits de ses collaborateurs à la liberté d'association et à la négociation collective.

En outre, les collaborateurs de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté doivent, dans le cadre de leur activité professionnelle, appliquer et respecter les droits de l'homme, conformément au Code de conduite et d'éthique (principe 5).

4.2 Attractivité, fidélisation et engagement des collaborateurs

4.2.1 Attractivité

La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté se distingue par un ADN social qui se nourrit de valeurs coopératives, d'un ancrage territorial fort, et d'une volonté d'agir en tant qu'employeur responsable. Sa stratégie repose sur sa marque reconnue et puissante et s'articule autour d'orientations fortes en matière de recrutement, de fidélisation et d'engagement.

Recrutement et marque employeur

Les processus de recrutement de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté sont adaptés aux besoins du marché local et doivent permettre aux candidats de rejoindre une entreprise qui lui fournira le bon niveau d'accompagnement professionnel, avec la possibilité d'évoluer ensuite au sein de la Banque Populaire et du Groupe BPCE.

La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté a su développer une stratégie de marque employeur en s'appuyant sur trois piliers :

- placer le collaborateur au centre en incarnant davantage ses publications avec la prise de parole de collaborateurs ;
- mener des campagnes de communication pour promouvoir les métiers et soutenir des opérations recrutement ;
- valoriser tous ses engagements en matière d'inclusion (mixité, handicap, diversité) avec des actions de communication dédiées.

Pour attirer les talents dans un univers concurrentiel, la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté renforce ses actions :

- Un ancrage territorial affirmé, via le développement des relations écoles et universités, l'activation de job boards et des actions ciblées pour accroître la notoriété des métiers et des opportunités
- Un accent renforcé sur les jeunes talents, avec la création d'une communauté de 16 ambassadeurs actifs sur les réseaux sociaux et le déploiement d'un pôle dédié au recrutement et à la marque employeur
- Une diversification des dispositifs pour enrichir l'expérience candidat, de l'onboarding aux entretiens, avec des formats variés : forums virtuels, job dating et initiatives innovantes comme la Préparation Opérationnelle à l'Emploi menée avec France Travail qui a permis l'intégration de 8 demandeurs d'emplois
- Un engagement fort en faveur de l'alternance, avec une soixantaine de recrutements prévus et une reconnaissance externe à travers le label Happy Trainees, qui valorise la qualité de l'expérience proposée aux jeunes talents

La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté est résolument engagée à renforcer sa marque employeur auprès des jeunes talents. Consciente de l'importance de cette nouvelle génération pour l'avenir de l'entreprise, la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté dispose d'une stratégie dédiée visant à attirer, développer et recruter les jeunes professionnels.

Accompagnement et suivi renforcé pour les nouveaux entrants

La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté propose un parcours d'intégration et d'accompagnement des nouveaux entrants renforcé sur trois ans (dans le cadre commun de l'accord GEPP groupe (Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels).

Cette démarche d'accueil est structurée autour de plusieurs étapes majeures : un parcours de pré-boarding pour préparer l'arrivée du nouveau collaborateur, un parcours d'intégration (rencontres avec l'équipe et les parties prenantes clés) et un suivi renforcé pendant les premiers mois (entretiens réguliers avec le manager, le responsable RH). Le « parrainage » est encouragé pour que le nouvel entrant puisse être accompagné par un collaborateur de manière informelle

Une évolution professionnelle enrichissante, grâce à la mobilité interne et à l'accompagnement des parcours

La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté fait de la mobilité interne l'une de ses priorités pour renforcer le sentiment d'appartenance et d'engagement et fidéliser les talents.

¹⁴ [241007-charte-droits-humains-groupe-dles.pdf](#)

¹⁵ <https://www.groupebpce.com/app/uploads/2024/02/Code-conduite-ethique-FR-2.pdf>

Des dispositifs sont proposés aux collaborateurs pour dynamiser la mobilité interne : une bourse à l'emploi (au niveau de l'entreprise et du groupe) pour faciliter l'accès aux opportunités disponibles à l'ensemble des collaborateurs et des plateformes groupe JUMP (pour comprendre les nombreux métiers et filières emploi des entreprises du groupe et se projeter dans les évolutions et parcours possibles) ; Mobiliway plateforme dédiée à l'accompagnement des collaborateurs dans leurs immobiliers de mobilité ; une plateforme innovante d'auto-déclaration des compétences pour permettre aux collaborateurs de visualiser et recevoir les offres de postes qui correspondent le plus à leurs compétences et à leurs aspirations. Nous organisons régulièrement des forums des métiers dédiés (exemple les métiers de l'audit avec les représentants des métiers et la RH) avec un replay disponible sous l'intranet.

La préparation de futures mobilités professionnelles est également accompagnée par des parcours dédiés : « Career Boost » pour construire son projet de mobilité, « Up by BPCE » pour le développement des jeunes talents, des parcours spécifiques pour le développement des potentiels ou des formations certifiantes.

La politique de formation active déployée par la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté, favorise l'apprentissage en continu au travers de son portail Campus (Click and Learn) et est un vecteur de fidélisation important.

Au-delà des parcours de formation métier Campus Conseillers Particuliers, Campus Conseillers Professionnels, Campus Chargé d'affaires Entreprise ou encore Campus Manager, les collaborateurs ont accès à une plateforme adaptive Learning où ils peuvent réaliser des diagnostics sur des compétences et suivre un parcours de formation personnalisé et asynchrone allant d'e-learning aux journées présentielles.

4.2.2 La compétence au cœur des politiques RH

La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté s'investit dans l'employabilité à long terme de ses collaborateurs en leur offrant la possibilité de s'enrichir de nouvelles expériences via des opportunités de carrière valorisantes et le développement en continu de nouvelles compétences. Dans un environnement en constante évolution et de forte concurrence, la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté s'attache aussi à développer ses potentiels et ses leaders pour assurer la relève sur les postes clés de l'entreprise et piloter l'atteinte de ses engagements notamment en matière de diversité et d'inclusion.

La politique de développement des compétences s'exprime à travers l'accord groupe relatif à la Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels (GEPP) signé en juillet 2025 qui définit un socle commun de politiques et de pratiques. Il s'inscrit en cohérence avec les accords de branche et d'entreprise dans les domaines de la formation professionnelle, de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, ainsi que de la qualité de vie au travail, conformément à la législation en vigueur en matière de formation professionnelle en France.

Les objectifs principaux de la politique de développement des compétences se déclinent à travers quatre axes majeurs :

- Favoriser l'intégration des jeunes aux métiers ;
- Encourager la mobilité professionnelle et accompagner la transformation des métiers ;
- Sensibiliser et former à l'Impact ;
- Garantir un accompagnement à l'IA pour tous.

En 2025, la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté a instauré des formations avec l'acquisition de modules de formation en Réalité Virtuelle sur les thèmes des Risques Psychosociaux et leur management, le handicap visible ou invisible et la gestion d'incendie

Sur l'IA, un grand plan d'acculturation a été structuré par métier dont l'objectif est de transmettre les premiers usages, l'importance de la données et le respect de la confidentialité tout en maîtrisant la structuration d'un prompt

Accompagner la transformation des métiers

Pour chacun des grands domaines de métiers, un programme dédié prépare les collaborateurs aux compétences de demain et les encourage à maintenir leurs compétences, les développer et progresser dans leur métier.

Le programme 'Progresser dans le réseau' a permis par exemple à la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté de mettre en place des parcours de développement personnalisés auprès de ses Conseillers commerciaux. Ce programme a été complété en 2025 par le Campus Performance Client, une école de ventes nouvelle génération (entraînement sur des situations commerciales avec un coach et l'appui de l'IA).

Le Campus Impact

En 2025, le Groupe BPCE a mis en place le Campus Impact, un dispositif de formation s'articulant autour de trois axes : un socle commun fondé sur des savoirs généraux, des modules de perfectionnement sur des thématiques stratégiques prioritaires et des modules spécifiques par filière métier. Ce dispositif réunit les formations à jour disponibles pour construire des plans de formation par métier.

Le projet stratégique VISION 2030 intègre un objectif de formation de 100 % des collaborateurs aux enjeux ESG d'ici au 31 décembre 2026. Dans ce cadre, seront comptabilisées, pour tous, la réalisation d'une formation adaptée aux enjeux du groupe ou de sa filière métier.

Renforcement du Campus Tech & Digital et développement d'une culture positive de l'IA

L'objectif du Campus Tech & Digital est d'accompagner la montée en compétences en proposant des parcours, avec des spécialisations par métiers et typologie d'acteurs (collaborateurs, experts, dirigeants et personae du programme de transformation), afin que chaque collaborateur ait le niveau de connaissance adéquat pour la transformation IA du groupe.

L'offre de formation est construite autour de neuf compétences stratégiques : l'expérience utilisateur, l'agilité à l'échelle, la compétence des Product Owner, la qualité de service, le numérique responsable, la data, la technologie et l'innovation, la sécurité du SI, le devOps.

Au sein de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté, pour permettre l'appropriation par les collaborateurs des technologies, des cadres et des outils Data et IA, des actions et dispositifs d'acculturation sont déployés.

4.3 Dialogue social et conditions de travail

4.3.1 Dialogue social

La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté maintient un dialogue ouvert, transparent et constructif contribuant à la mise en œuvre de sa stratégie et à la performance de ses activités. Ce dialogue social favorise l'adhésion des partenaires sociaux et des collaborateurs dans le déploiement des politiques sociales. Le dialogue social repose sur des échanges réguliers notamment avec les représentants du personnel et les organisations syndicales représentatives, acteurs clés du bon fonctionnement de l'entreprise.

La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté dispose de ses propres instances de dialogue social permettant d'animer une relation de proximité avec ses Représentants du Personnel, tant dans le cadre des Comités Sociaux Economiques que des instances de négociation collective.

Le dialogue social se traduit à travers des accords de groupe applicables aux différentes entités le composant, tels que l'accord relatif à la gestion prévisionnelle des emplois et compétences GEPP de 2025, qui aborde notamment les thématiques de l'équilibre intergénérationnel, des dispositifs d'aménagement des fins de carrière, du développement des compétences, de la mobilité professionnelle, géographique et du congé de mobilité. Cet accord innove en proposant un cadre de référence pour le déploiement de l'IA générative au sein du groupe.

La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté met en œuvre la négociation d'un ensemble d'accords fixant le socle de la politique sociale de son entreprise visant à renforcer l'engagement et la performance des collaborateurs. Ces accords viennent compléter les accords de la Branche Banque Populaire tels que les accords sur la prévention des incivilités, le télétravail, l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

4.3.2 Politique de rémunération

La politique de rémunération de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté reflète la performance individuelle et collective des métiers et des collaborateurs. Elle favorise l'équité en matière de rémunération, tout en garantissant des niveaux compétitifs et en intégrant des dispositifs de protection sociale adaptés pour tous les collaborateurs. Elle intègre également les objectifs fondamentaux d'égalité professionnelle et de non-discrimination poursuivis. À ce titre, la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté veille notamment à l'équité de traitement en matière de rémunération entre les femmes et les hommes et porte par ailleurs une attention particulière à la rémunération de ses collaborateurs juniors et seniors.

4.3.3 Qualité de vie au travail

La politique en matière de Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT) de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté vise à renforcer l'engagement et l'efficacité collective et impacter positivement l'épanouissement et la santé des collaborateurs au service de la performance globale. La QVCT intègre un ensemble d'enjeux comme : l'environnement de travail, l'équilibre vie professionnelle et personnelle, l'accompagnement des transformations, l'accompagnement des carrières, la reconnaissance et le droit d'expression, etc.

Plusieurs accords QVCT ont été signés au sein du groupe, notamment sur la mesure et la prévention du stress, sur les conditions de vie au travail, pour les aidants.

La démarche QVCT s'articule autour de quatre dimensions :

- L'attention portée au bien-être au travail, le « Care » : des dispositifs au service du bien-être et de la conciliation vie pro/vie perso ;
- La qualité des relations et du management : un management fondé sur la confiance qui responsabilise et fait grandir les équipes ;
- L'environnement de travail : un cadre de travail facilitant l'efficacité et la collaboration ;
- La transformation : une entreprise en évolution constante, qui veille à engager les collaborateurs dans le changement.

La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté a notamment mis en place :

- Une politique d'accompagnement des situations individuelles sensibles : soutien aux aidants familiaux via le dispositif Prev@Care. Prev@Care est issu d'un partenariat conclu en 2023 avec une société de Care Management, pour une réponse personnalisée aux besoins des salariés aidants comprenant de l'information, de la formation et la mise en place de solutions de prise en charge de la personne aidée
- Une semaine de la parentalité et un guide de la parentalité
- Des webinaires dispensés par AESIO sur les addictions, la cyberconnexion et hyperdépendance, la prévention des TMS postures au bureau
- Un partenariat avec Cancer@work
- Une organisation de travail adaptée
- Un maintien des liens avec les salariés en absence longue durée, préparation du retour

4.3.4 Prévention des risques et sécurité au travail

La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté déploie sa politique Sécurité de Personnes et des Biens sur la base des accords de branche Banque Populaire et des dispositions légales en vigueur. Ces accords édictent des règles de sécurité et de prévention des risques professionnels. Le corpus documentaire s'applique à l'intégralité des activités des salariés ainsi qu'aux prestations externalisées.

On peut citer : l'accord de branche Sécurité, qui vise à maintenir la vigilance des entreprises et à réaffirmer leur volonté d'assurer la sécurité du personnel face aux agressions ou aux risques émergents (de nature sanitaire, climatique, liés aux nouveaux modes de travail ou encore aux rassemblements à risque) ou l'accord de branche sur la lutte contre les incivilités et agressions commises par la clientèle (sur le lieu de travail, dans les situations de mobilité, ou au travers des outils de communication qu'ils soient numériques ou non).

La commission de santé, sécurité et conditions de travail (CSSCT) de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté se réunit trimestriellement. Elle est constituée par la Direction et les représentants du personnel qui interagissent sur les dossiers de prévention et de sécurité

- Mise à jour annuelle du document unique des risques professionnels (DUERP), gage d'efficacité de la prévention des risques, accessible à tous les collaborateurs
- Un outil de déclaration et de traitement des incivilités
- Proposition de recours à PsyFrance à la suite de chaque agression
- Un programme de formation pour faire face aux incivilités intégrant les nouveaux entrants les collaborateurs en équipe et une formation dédiée pour les managers. Le programme intègre des immersions en réalité virtuelle
- Assistante sociale dédiée

4.4 Egalité de traitement et des chances

La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté décline la politique Diversité, Equité & Inclusion du Groupe BPCE, au travers des politiques RH, mises en place depuis plusieurs années : leur objectif est de construire un environnement de travail toujours plus respectueux et inclusif, qui capitalise sur la diversité de ses collaborateurs et permette à chacun d'être entendu, valorisé et d'avoir un impact et d'offrir les mêmes opportunités aux talents de tous horizons, indépendamment de l'âge, des origines, du genre, de l'orientation ou de l'identité de genre ou du handicap.

4.4.1 Mixité et égalité professionnelle

La politique s'illustre concrètement au travers des principes mis en œuvre en matière de recrutement, d'égalité salariale, de promotion professionnelle, de parentalité, de lutte contre le harcèlement sexuel, les agissements sexistes et autres violences.

Avec la signature d'accords Egalité Professionnelle au niveau des branches, le groupe a défini un socle commun d'actions en faveur de l'égalité F/H. L'ensemble de ces accords permet de définir les moyens mis en œuvre en matière de recrutement, d'égalité salariale, de promotion professionnelle, de parentalité, de lutte contre le harcèlement sexuel, agissements sexistes et autres violences.

La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté a complété ces accords par la signature d'un accord égalité professionnelle le 10 décembre 2024 et a rappelé son engagement à travers la signature de la Charte Mixité du Groupe. La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté s'est engagée en faveur de la mixité et de l'égalité professionnelle au travers d'actions concrètes et d'objectifs dans les domaines suivants : recrutement, rémunération, organisation et aménagement du temps de travail, maternité paternité et parentalité, formation professionnelle, promotion professionnelle et lutte contre le harcèlement sexuel et violences intra-familiale.

Comme toutes les entreprises du Groupe BPCE, la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté veille à la représentativité des femmes au sein de ses cadres dirigeants et de ses instances dirigeantes avec un objectif au-delà des 30 % exigés à partir de mars 2026 dans le cadre de la « loi Rixain ».

Au 31 décembre 2025, 50% de femmes sont représentées au sein des cadres dirigeants et 39 % au sein des instances dirigeantes.

En matière d'égalité professionnelle, plusieurs actions sont engagées pour prévenir les risques de discriminations et favoriser l'égalité :

- En matière de rémunération : celles-ci font l'objet d'un suivi annuel, notamment dans le cadre de la production des index d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et des négociations annuelles obligatoires avec les représentants du personnel. A ce titre, les écarts de rémunération font l'objet d'un suivi particulier. Des enveloppes dédiées sont ainsi réservées pour réduire les écarts constatés et non justifiées par la nature et/ ou le positionnement de l'emploi.
- En matière de recrutement : les offres d'emploi sont formulées de manière neutre et objective. Par ailleurs, la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté veille à soutenir la promotion de la mixité des métiers et à garantir le plus possible une phase finale de recrutement mixte pour les fonctions d'encadrement et certains métiers.
- En matière de parentalité, la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté veille à ce que l'absence pour maternité ne soit pas un frein à l'évolution professionnelle et à la rémunération des femmes. Ainsi, en France, les femmes en retour de maternité bénéficient de la moyenne des augmentations accordées aux collaborateurs conformément aux dispositions légales applicables en France. En application de ce principe, il est convenu qu'après un an d'ancienneté tout salarié en congé de paternité pris en charge par la sécurité sociale bénéficie d'une indemnisation égale à 100 % du différentiel entre le montant versé par la sécurité sociale et le montant de sa rémunération brute.
- Des actions de sensibilisation : des temps forts tout au long de l'année, tels que la semaine de la mixité, la semaine de la parentalité, et la journée de lutte contre le sexisme, sensibilisent les collaborateurs à ces thématiques et favorisent l'évolution des comportements.

La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté compte au sein de ses effectifs 46,12 % de femmes cadres.

4.4.2 Handicap

La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté est impliquée de longue date en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap et du maintien dans l'emploi des collaborateurs et collaboratrices confrontés à des fragilités de santé ou à des accidents de la vie.

Elle déploie une politique d'inclusion visant à favoriser l'insertion et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap. Cette politique est inscrite dans les accords du Groupe BPCE, dans les accords de branche Banque Populaire et agréés par l'Etat français conformément aux dispositions légales prévues dans le cadre de l'Obligation d'Emploi de Travailleurs Handicapés (OETH)⁴. Au sein de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté, un référent handicap accompagne les personnes en situation de handicap tout au long de leur parcours dans l'entreprise.

En matière d'actions liées au handicap, plusieurs mesures sont appliquées pour prévenir les risques en matière de maintien dans l'emploi, de recrutement, intégration et de changement de regard.

Plan d'action maintien en emploi défini dans les accords handicap 2026-2028 :

- Information auprès des collaborateurs qui rencontrent des difficultés de santé sur les dispositifs d'accompagnement spécifiques dont ils pourraient bénéficier en faisant reconnaître leur situation de handicap ;
- Accompagnement des salariés souhaitant entamer une demande de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) par le référent handicap
- Gestion pluridisciplinaire des situations individuelles et recherche de solutions ;
- Aide au financement de besoins de compensation du handicap dans un champ professionnel et personnel ;
- Aménagement des formations (internes ou externes) en fonction des contraintes liées au handicap de la personne.

Plan d'action recrutement et intégration de personnes en situation de handicap défini dans les accords handicap 2026-2028 :

- Accueil et formation de personnes en situation de handicap via des stages ou des contrats en alternance ;
- Participation aux actions de sourcing dédiées aux candidats en situation de handicap (forum virtuel, salon, cabinet spécialisé...) ;
- Communication externe pour attirer de nouveaux collaborateurs en situation de handicap ;
- Adaptation du processus de recrutement selon les besoins individuels des candidats en matière de compensation ;
- Sensibilisation / formation des équipes RH, recruteurs et managers aux principes de non-discrimination appliqués au handicap.

Plan d'action : changement de regard défini dans les accords handicap 2026-2028 : la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté s'est concentrée sur des actions visant à améliorer la sensibilisation aux handicaps visibles et non visibles et améliorer l'inclusion des collaborateurs en situation de handicap.

Plan d'actions Soutien du Secteur du Travail Protégé et Adapté défini dans les accords handicap 2026-2028 :

- mise en place d'un plan d'actions annuel la fonction achats ;
- sensibilisation des acheteurs locaux et des prescripteurs ;
- partenariat national avec le Réseau Gésat.

4.4.3 Lutte contre la discrimination et le harcèlement

Afin de proposer un cadre de travail respectueux et sécurisé, dans lequel chacune et chacun des collaborateurs peut exprimer ses compétences et son potentiel, les politiques Diversité, Equité & Inclusion sont accompagnées par des dispositifs RH robustes en matière de lutte contre la discrimination et le harcèlement.

Plusieurs types de dispositifs sont à la disposition des collaborateurs : des guides et des campagnes de communication qui sensibilisent les collaborateurs contre toutes les formes de discriminations, des formations pour comprendre en quoi consiste l'inclusion ou pour permettre aux collaborateurs de reconnaître et de lutter contre les différents types de discriminations et de harcèlement. En ce qui concerne la lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes, un réseau de référents harcèlement formés et animés par les équipes RH au niveau groupe et les DRH des entreprises.

La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté s'appuie sur ses référents (référent harcèlement RH et référent CSE) pour mettre en œuvre ces dispositifs et rester à l'écoute des besoins des collaborateurs

La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté a notamment dispensé des formations à la non discrimination auprès des recruteurs et mis à disposition un e-learning "Comprendre la Diversité & l'inclusion".

4.5 Indicateurs chiffrés

4.5.1 Caractéristiques des salariés de l'entreprise

Nombre de salariés¹⁶ ventilés par genre

	31/12/2025		31/12/2024	
	Nombre	%	Nombre	%
Masculin	713	39 %	709	38 %
Féminin	1 121	61 %	1 145	62 %
TOTAL SALARIES	1 834	100 %	1 854	100 %

Nombre de salariés permanents / temporaires et salariés à temps plein / à temps partiel ventilés par genre

	31/12/2025			31/12/2024		
	FEMME	HOMME	TOTAL	FEMME	HOMME	TOTAL
Nombre de salariés permanents ¹⁷	1081	682	1 763	1 095	674	1 769
Nombre de salariés temporaires	37	34	71	50	35	85
Nombre de salariés à temps plein	856	666	1 522	871	655	1 526
Nombre de salariés à temps partiel	225	16	241	224	19	243
TOTAL SALARIES	1081	682	1 763	1 095	674	1 769

Embauches, taux de sortie / taux de rotation

	31/12/2025			31/12/2024		
	CDI	CDD	TOTAL	CDI	CDD	TOTAL
NOMBRE D'EMBAUCHES	134	53	156	129	76	205

En 2025, le taux de rotation¹⁸ était à 7,38 %.

Répartition des salariés par tranche d'âge

Tranches d'âge	31/12/2025		31/12/2024	
	Nombre de salariés	%	Nombre de salariés	%
< 30 ans	385	21 %	406	22 %
>= 30 et < 50 ans	1 029	56 %	1 036	56 %
>= 50 ans	420	23 %	412	22 %
Non reporté	0	-	0	-
TOTAL SALARIES	1 834	100 %	1 854	100 %

4.5.2 Santé et sécurité

¹⁶ Nombre de personnes (nombre de contrats) en CDI, CDD, alternants et VIE présentes en fin d'année.

¹⁷ Collaborateurs permanents (CDI).

¹⁸ Taux de rotation = ((Nombre d'entrées CDI sur la période de référence + nombre de sorties CDI sur la période de référence) / 2) / (Effectif CDI au 31/12 de l'année de référence A-1)

	31/12/2025	31/12/2024
Taux de fréquence d'accidents de travail (en %) ¹⁹	5,74 %	1,26 %
Nombre d'accidents du travail sur la période	18	4

4.5.3 Formation du personnel

	2025			2024		
	FEMME	HOMME	TOTAL	FEMME	HOMME	TOTAL
Nombre moyen d'heures de formation par salarié	38	39	39	35	36	36

5. Être l'acteur de référence du développement économique et sociétal de notre territoire

5.1 Soutenir les acteurs des territoires et développer des infrastructures durables

5.1.1 Accompagner les entreprises, des PME aux ETI locales, ainsi que les professionnels, artisans, commerçants et professions libérales

Assurer la dynamique économique des territoires est une priorité pour les Banques Populaires. Partenaire incontournable des entreprises, la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté met l'épargne locale et les résultats au service du territoire Bourgogne Franche-Comté et pays de l'Ain, soutient une économie de proximité et finance des projets régionaux répondant aux besoins économiques spécifiques des régions. Premières banques des entreprises pour la seizième année consécutive²⁰, les Banques Populaires sont un acteur central du financement de l'économie locale. Créées par et pour des entrepreneurs, elles interviennent en proximité dans tous les territoires et sont le partenaire bancaire de référence de près d'une entreprise sur deux en France.

Positionnée comme le banquier de long terme de toutes les entreprises, la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté accompagne ses clients sur les enjeux de transitions écologiques et sociétales, du développement de l'activité à l'emploi local, et les conseille dans la gestion de leur passif et actif financier, via des dispositifs adaptés.

Pour soutenir toutes les transitions, la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté déploie des produits innovants (dont un Prêt à Impact le plus accessible du marché et le premier contrat d'intéressement responsable packagé pour les PME) et encourage l'intégration d'une politique ESG dans la stratégie des clients dirigeants. Elle s'appuie sur des chargés d'affaires entreprises formés aux enjeux du développement durable et sur un dispositif de dialogue stratégique centré sur cinq axes, afin d'accompagner les entreprises dans leurs enjeux de croissance et de transition.

Fidèle à son histoire aux côtés des créateurs d'entreprise, la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté soutient activement l'entrepreneuriat sur son territoire. Ce soutien se traduit notamment par des subventions à des plateformes d'entrepreneuriat (Réseau Entreprendre, France Active, BGE, Initiative France) et à des agences régionales de développement, afin d'offrir un accompagnement tout au long du parcours et d'optimiser la réussite des projets.

Par ailleurs, le réseau Banque Populaire soutient depuis plus de 25 ans les micro-entrepreneurs souhaitant sortir de la précarité par la création d'activité (cf. 2.2 « Le micro-crédit au service de l'inclusion financière » - chapitre 7).

Ainsi, la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté contribue à l'essor de l'économie des territoires, en soutenant la croissance des TPE/PME, le développement des ETI, et la cession de transmission des entreprises. La réindustrialisation, la transition et la décarbonation des entreprises constituent également des axes d'expertise clés.

En 2025, 1400 millions d'euros de financements ont été accordés au TPE / PME. L'encours de crédit sur les TPE/PME s'élève à 9 milliards d'euros au 31 décembre 2025.

¹⁹ Population : CDI, CDD
(Nombre d'accidents avec arrêt / Heures travaillées) X 1 000 000
²⁰ Etude Kantar PME-PMI 2025

5.1.2 Accompagner les différentes structures de l'Economie Sociale et Solidaire

L'Economie Sociale et Solidaire (ESS) contribue positivement à l'économie française et régionale en répondant à des enjeux sociétaux majeurs : santé, dépendance, vieillissement, handicap, lutte contre la précarité, économie collaborative, transition écologique, insertion, culture, sport et logement social.

La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté accompagne, les acteurs de l'ESS, quels que soient leur taille et leur statut : associations, coopératives, fondations, SCOP (Société Coopérative et Participative), mutuelles et entreprises ESUS (Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale).

La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté soutient des opérations régionales et accompagne les structures de l'ESS dans les grands enjeux de transition qu'elles rencontrent, renforçant par leur action la cohérence du modèle coopératif régional de proximité :

- Besoins de financements vertueux (ex. Prêt à Impact, financements immobiliers liés à la transition énergétique) ;
- Prise en compte de questions liées aux ressources humaines via des dispositifs d'ingénierie sociale (ex. outils de fidélisations des collaborateurs, optimisation de la politique fiscale et sociale) ;
- Problématiques de fraude (ex. digitalisation sécurisée, dons dématérialisés sécurisés ou cybersécurité) ;
- Facilitation de la gestion au quotidien avec les différentes solutions d'encaissements, de gestion des flux
- Pilotage et optimisation de la trésorerie (ex. supports répondant aux critères ISR, cashpooling).

5.1.3 Soutenir les politiques de transition des acteurs du secteur public, dont les collectivités locales et le logement social

Les Banques Populaires accompagnent les acteurs publics de leur région. La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté agit au service du développement territorial en proposant des solutions de financement court terme et moyen/long terme spécifiques aux collectivités locales. Elle s'appuie également sur l'offre de la CASDEN, 1ère banque des fonctionnaires et des affiliés, pour répondre aux besoins de ces employeurs.

La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté fait profiter de son expertise et de ses filiales sur le conseil de recherches de subventions et de financements globaux, via sa filiale Finances et Territoires.

Elle répond également présente en participant aux besoins de financements de chaque département de sa région. Elle accompagne 80% des communautés de communes de la Bourgogne Franche-Comté et pays de l'Ain.

Profitant de son expertise auprès des entreprises, les Banques Populaires sont également partenaire bancaire des satellites des collectivités territoriales (Entreprises Publiques Locales).

5.1.4 Les infrastructures clés des territoires, le financement des acteurs de la santé

La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté joue un rôle essentiel auprès des acteurs de l'écosystème de santé. Elle agit auprès de la région Bourgogne Franche Comté et les Pays de l'Ain, et de ses habitants en se mobilisant en faveur de l'accès aux soins, en contribuant au développement d'un tissu d'entreprises innovantes et en accompagnant les professionnels de santé.

Elle soutient ainsi les étudiants, les professionnels de santé et de la dépendance (fonction publique hospitalière, professions libérales, futurs professionnels de santé) dans leur exercice, leur installation et leur transformation.

Un espace affinitaire dédié dans le portail commercial de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté permettant d'avoir accès à des outils et conseils utiles, de consulter des offres et d'entrer en contact avec les experts santé des réseaux commerciaux ;

- La Banque Populaire et la CASDEN Banque Populaire, banque coopérative de la fonction publique, ont signé un partenariat avec la Fédération nationale des étudiant(-es) en sciences infirmières (FNESI) ;
- Pour faciliter le financement de l'installation ou le développement des professionnels de santé, notamment dans les zones les moins dotées et dans les déserts médicaux, la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté propose un(e) :
 - Prêt Installation Professions Libérales (à taux 0 % et d'un montant allant jusqu'à 20 000 euros, pour favoriser l'installation de nouveaux praticiens et aider au développement de l'activité ou à la réalisation de travaux) ;
 - Enveloppe de Crédit-Bail Mobilier BEI Santé (financement adossé à la Banque Européenne d'Investissement offrant des conditions préférentielles) ;
 - Partenariat avec Médecins Solidaires (un collectif de médecins généralistes qui ouvrent des centres de santé dans les zones rurales sous-dotées).

La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté soutient également les entreprises de la santé, de l'industrie pharmaceutique et de l'écosystème innovant (e-santé, Biotech, Medtech...) via des dispositifs d'accompagnement et de financement des entreprises innovantes (NextInnov) ainsi qu'un partenariat exclusif reconduit avec France Biotech.

Enfin, la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté accompagne le financement et la transformation des infrastructures de santé, (hôpitaux publics/privés, associations et fondations, Ehpad, maisons de santé pluriprofessionnelles et hébergement social.

5.1.5 Les infrastructures clés des territoires, l'économie du sport

Acteur bancaire de référence dans le sport, la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté soutient collectivités, professionnels, entreprises du sport, fédérations et clubs, apportant son aide à la promotion du sport professionnel et amateur. Investie sur son territoire, elle s'appuie sur le programme Sport et Santé pour conforter son positionnement de Banque du Sport et Banque de la Santé.

Forte de l'héritage des Jeux de Paris 2024, la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté poursuit son engagement en faveur du sport, notamment en :

- Soutenant les entreprises du secteur et en finançant les infrastructures sportives ;
- Promouvant un sport durable et inclusif, notamment à travers le soutien à l'inclusion ;
- Accompagnant l'athlète Sandrine MARTINET (parajudokate) dans sa formation et sa carrière sportive.
- Mobilisant les collaborateurs autour des valeurs du sport et luttant contre la sédentarité.

5.1.6 Indicateurs

	31/12/2025	31/12/2024
Production annuelle du financement de l'ESS, du logement social et du secteur public (en M €)	25 084	21 267

5.2 Amplifier nos actions grâce à un mécénat engagé

L'engagement en matière de mécénat de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté s'inscrit au cœur de l'histoire et de l'identité des Banques Populaires. La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté se mobilise aux côtés des associations de proximité qui œuvrent en faveur de l'intérêt général.

Cette stratégie de mécénat, définie par les instances dirigeantes de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté, mobilise également les administrateurs au sein des comités de décision, de suivi et d'évaluation des projets. En 2025, le mécénat a représenté près de 535 k€ et plus de 80 projets de proximité ont été soutenus.

La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté s'engage également dans des actions en faveur de la société civile, via l'aide à la création d'entreprises l'insertion (notamment via la microfinance), la solidarité et le soutien du monde de l'éducation et de la recherche. La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté s'engage notamment en faveur de :

- la culture et le patrimoine : les jardins de la Citadelle de Besançon, les Salines Royales d'Arc-et-Senans, la Cité de la Gastronomie et du vin
- l'éducation : soutien à la Burgundy School of Business
- le mécénat de compétences pour que les collaborateurs militaires et sapeurs-pompiers puissent poursuivre leur engagement personnel sur leur temps de travail ;
- le sport : soutien d'une athlète handisport ;
- l'entrepreneuriat via Audace d'Entreprendre ;
- l'intérêt général sur son territoire : elle s'est dotée de sa propre fondation « BFC Solidarité » dont les thématiques soutenues sont la Solidarité, la Culture & le patrimoine, l'Environnement et l'Education.

En 2025, l'Empreinte Coopérative et Sociétale (cf. chapitre 2, paragraphe 1.2) de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté s'est élevée à 13 621 k€ euros. Les principaux axes de responsabilité sociétale et coopérative de la banque ont été les relations et conditions de travail, l'environnement et l'engagement sociétal.

La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté soutient la Fondation Nationale Banque Populaire, instrument de mécénat des 14 Banques Populaires et de leurs sociétaires depuis 1992. La Fondation favorise l'initiative individuelle et accompagne dans la durée des projets de vie de personnes talentueuses, créatives, ayant l'esprit d'entreprendre et le goût pour l'innovation dans trois domaines : la Musique classique, le soutien au Handicap et l'Artisanat d'Art.

En cohérence avec les actions des Banques Populaires sur leur territoire, la Fédération Nationale des Banques Populaires (FNBP) insufflé et porte une politique de partenariats et de mécénat via son Fonds de dotation qui soutient des projets d'intérêt général en faveur de la coopération durable, de la proximité territoriale, de la valorisation du modèle coopératif et durable et de l'entrepreneuriat.

En 2025, le Fonds de dotation de la FNBP a poursuivi son soutien de l'Adie, association nationale et régionale, qui finance et accompagne des micro-entrepreneurs, « Entreprendre pour apprendre », dont la mission est faire découvrir aux jeunes dès le collège la culture entrepreneuriale en leur proposant de créer des mini-entreprises. Un nouveau mécénat a été signé en 2025 en faveur de l'Astée, association scientifique et technique pour l'eau et l'environnement, dans le cadre du mouvement Agir Pour L'eau Banque Populaire, afin d'étudier la problématique de l'eau et des PME/TPE et de trouver des solutions. Ce mécénat sur trois ans aidera au fonctionnement de l'association, de ses sections territoriales et participera grâce à la création d'un groupe de travail PME à trouver des solutions pour aider les entreprises à appréhender et mettre en œuvre leur transformation hydrique.

En 2025, le Groupe BPCE a lancé une série d'initiatives territoriales de protection du patrimoine naturel : chaque projet s'inscrit dans un cadre d'impact fondé sur la méthode des services écosystémiques, défini avec un comité scientifique (composé d'experts et d'institutions nationales spécialistes des enjeux liés à la biodiversité, à l'eau et à la forêt). Le comité vérifie la conformité de chaque projet, la gestion et le suivi étant confié à des structures techniques et scientifiques locales. La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté porte l'une de ces initiatives

5.3 Être exemplaire en mettant en œuvre une politique d'achats responsables

5.3.1 Une relation durable et équilibrée avec les fournisseurs

La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté est attachée à la promotion d'une relation durable et équilibrée avec les fournisseurs dans le cadre de la Politique Achats Responsables du Groupe BPCE dans le cadre de sa politique Achats.

Elle contribue au dynamisme et à la collaboration territoriale en s'appuyant sur des fournisseurs locaux. La part des fournisseurs PME au sein de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté est de 63 %²¹ en 2025.

Adossé à la norme achats responsables ISO 20400, le label Relations fournisseurs et Achats Responsables (RFAR) est décerné par la Médiation des entreprises (dépendant du ministère de l'Économie et des Finances) et le CNA (Conseil National des Achats). Il récompense les entreprises françaises qui établissent des relations durables et équilibrées avec leurs fournisseurs. Treize entreprises du Groupe BPCE sont historiquement engagées dans la démarche de progrès continue en Achats Responsables induite par le Label. BPCE Achats & Services, labélisée en 2024, vise à étendre progressivement cette démarche à l'ensemble de ses entreprises à travers la mise en place d'une démarche de labélisation RFAR Groupe BPCE.

En 2025, la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté a organisé 2 rencontres réunissant ses principaux collaborateurs acheteurs afin de les sensibiliser aux achats responsables et à l'économie circulaire. Ces rencontres ont permis de faire appel à des traiteurs locaux issus de l'inclusion, de faire témoigner une association qui recense et met en relation l'ensemble des structures issues de l'insertion sociale avec des entreprises en recherche de services/main d'œuvre, et de faire participer les collaborateurs présents à des ateliers pratiques animés par des associations de reconditionnement de matériel informatique.

5.3.2 Des critères sociaux et environnementaux pour sélectionner les fournisseurs

La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté déploie la politique Achats Responsables du Groupe BPCE²² dans un objectif de performance globale et durable, impliquant les entreprises du groupe et leurs fournisseurs.

Le processus de consultation intègre la prise en compte de critères sociaux et environnementaux lors des consultations pour la sélection des fournisseurs.

- Des spécifications RSE sont proposées pour intégration au cahier des charges par les métiers prescripteurs en lien avec les risques préalablement identifiés ;
- Un questionnaire RSE spécifique à la catégorie d'achat visée est utilisé lors des consultations pour mesurer la performance RSE des fournisseurs et identifier des plans de progrès à mettre en place dans le cadre de la prestation. Ces questionnaires visent également à sensibiliser les fournisseurs aux enjeux RSE et à intégrer la problématique carbone dans les solutions proposées ;
- La phase de contractualisation intègre dès que possible les plans de progrès RSE élaborés notamment grâce à l'analyse des réponses au questionnaire RSE.

5.3.3 Dispositif de suivi des délais de paiement

BPCE Achats & Services, qui mutualise des activités support pour le compte de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté, s'est doté d'un dispositif de suivi des délais de paiement qui permet de vérifier l'alignement des entités du groupe sur l'objectif maximum des 28 jours de délais de paiements et d'alerter en cas de dépassement de ce seuil.

Un livre blanc a été diffusé, exposant les enjeux réglementaires, les objectifs à atteindre, les bonnes pratiques à adopter, ainsi que la méthodologie de calcul pour garantir des données fiables et homogènes. Ce livre blanc et un tableau de bord trimestriel sont accessibles à toutes les entités du groupe et à leurs dirigeants.

Indicateurs de suivi

²¹ Montant de dépenses réalisées avec les TPE/PME sur le montant des dépenses fournisseurs totales sur un an.

²² Politique-achats-responsables-du-Groupe-BPCE-2.pdf

	2025	2024
Achats réalisés en local (en %)	63%	61%*
Délai moyen de paiement d'une facture (nb de jours)	21 jours	22 jours
Paielements alignés avec les délais de paiement standard (en %)	90,5%	92,78%*

* Recalcul de la donnée 2024 suite à changement de méthodologie

6. Être une banque inclusive qui protège

Pour la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté, le traitement équitable de ses clients est un principe fondamental. Le respect des règles de bonne conduite permet à la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté d'exercer ses activités de manière honnête, loyale et professionnelle et de servir au mieux les intérêts de ses clients. Ses convictions et engagements en la matière sont décrits dans le Code de conduite et d'éthique (se référer au chapitre VIII « Exercer nos métiers avec éthique et responsabilité, paragraphe 1.1 « Promouvoir une culture éthique »).

6.1 Placer la satisfaction client au cœur de nos priorités

6.1.1 Mesure de la satisfaction client

La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté, dotée d'outils d'écoute robustes à destination de la clientèle, évalue efficacement les retours d'expérience de chacun de ses clients. Des dispositifs d'écoute performants mesurent en temps réel la qualité perçue par chacun des clients sur l'ensemble des marchés, et aident à détecter des leviers d'amélioration. Ils interrogent chaque année les clients au travers d'enquêtes à chaud (après une interaction du client avec sa banque) ou à froid (à des moments réguliers au cours de l'année).

Pour la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté, les bonnes pratiques mises en œuvre concernent par exemple l'amélioration de l'accessibilité téléphonique, la réactivité aux demandes clients, etc. Des contrats de services définissent nos engagements comme par exemple la réponse à un mail dans la journée ou encore l'engagement du rappel dans la demi-journée.

6.1.2 Gestion des réclamations

La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté analyse les réclamations afin de détecter d'éventuels dysfonctionnements, manquements et mauvaises pratiques. L'exploitation des réclamations permet de définir les actions correctrices. La recherche des causes à l'origine des réclamations est une démarche d'amélioration continue. Elle se nourrit notamment des commentaires formulés par les clients dans le cadre des enquêtes de satisfaction et de la veille pratiquée sur internet, des réseaux sociaux ou des avis clients.

Le traitement des réclamations s'articule de la façon suivante :

- L'agence ou le centre d'affaires en charge de la relation commerciale de proximité, est l'interlocuteur privilégié du client ;
- Le service relation clientèle de la banque ou de la filiale, peut être sollicité ;
- Le médiateur, personnalité indépendante, peut être saisi lorsque aucune solution n'a été trouvée auprès de la banque, ou en l'absence de réponse.

Les voies de recours et les modalités de contact sont communiquées aux clients :

- Sur les sites internet des établissements du groupe : <https://www.banquepopulaire.fr/votre-banque/reclamaon-et-mediaon> ;
- Sur les plaquettes tarifaires ;
- Dans les conditions générales.

Le pilotage du traitement des réclamations concerne en particulier les motifs de plainte, les produits et services concernés par ces plaintes et les délais de traitement. Des tableaux de bord sont communiqués périodiquement aux dirigeants des banques du groupe, aux directions chargées du contrôle interne ainsi qu'à toutes les structures commerciales.

En 2025, 78 % des réclamations ont été traitées dans les 10 jours ouvrables, le délai moyen de traitement était de 5,7 jours en 2024.

6.2 Proposer une offre de produits qui n'exclut aucun client

6.2.1 Protéger les clients fragiles

La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté souhaite permettre au plus grand nombre – dont les personnes en difficulté – d'accéder aux services bancaires. Pour maîtriser les risques d'exclusion, elle met en place des dispositifs permettant aux clients modestes d'accéder à des financements et aux clients en situation de fragilité économique de gérer leur compte bancaire plus sereinement, en se conformant notamment aux réglementations en vigueur et à la charte d'inclusion bancaire et de prévention du surendettement (AFECEI).

Une offre spécifique, dédiée à la clientèle fragile

La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté propose une offre spécifique destinée à la clientèle fragile. L'Offre dédiée à la Clientèle en situation de Fragilité financière (OCF), facturée à un tarif maximal d'1 €/mois et garantissant l'accès à des services bancaires essentiels à la gestion du compte.

Cette offre comprend, entre autres, le plafonnement spécifique des commissions d'intervention à 4 € par opération et 20 € par mois, le plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte à 16,50 €/mois ou encore un abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS. Les clients « fragiles » ne souhaitant pas souscrire à l'OCF bénéficient également d'un plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte, fixé à 25 €/mois.

Agir en prévention du surendettement

La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté agit également en prévention du surendettement. En application de la charte AFECEI, le Groupe BPCE a développé un outil de *scoring* prédictif destiné à détecter de façon préventive une éventuelle dégradation de la situation financière d'un client. Tout client identifié en risque de surendettement reçoit un courrier l'invitant à prendre rendez-vous avec son conseiller afin de faire le point sur sa situation et éventuellement réadapter ses produits et services bancaires. Les conseillers peuvent également orienter le client vers des solutions extra bancaires (associations locales, centres communaux d'action sociale etc.).

Acculturer les conseillers financiers à l'inclusion bancaire

Face aux difficultés financières rencontrées par certains clients, l'acculturation des conseillers financiers aux thématiques relatives à l'inclusion bancaire est cruciale : un dispositif de formation spécifique a été mis en place avec un premier module dédié à la prévention du surendettement et aux clients en situation de fragilité, et un second consacré au droit au compte. Ces formations doivent être réalisées obligatoirement tous les cinq ans par les conseillers particuliers en agence et sur les plateformes téléphoniques.

6.2.2 Le microcrédit au service de l'inclusion financière

Les microcrédits sont des prêts spécifiques dédiés à des publics en besoin d'insertion économique et sociale et qui sont exclus du crédit classique en raison de faibles revenus ou à la suite d'un aléa de la vie. Le microcrédit permet de financer un projet d'accès à l'emploi ou à la mobilité, de création d'entreprise, ou de couvrir des dépenses liées au logement, à la santé et à d'autres événements imprévus. La mise en œuvre du microcrédit est adossée à une garantie publique et à un accompagnement par un organisme d'intérêt général.

Les Banques Populaires, en cohérence avec leur positionnement entrepreneurial, orientent de façon privilégiée leurs actions vers le microcrédit professionnel avec le soutien de l'Adie (Association pour le Droit à l'Initiative Economique). Les Banques Populaires et l'Adie partagent depuis plus de 25 ans une même ambition : ouvrir les portes du crédit à celles et ceux qui, sans ressources ou diplômes, décident de rebondir ou de se lancer dans la vie. Ainsi, elles contribuent à la dynamique économique dans tous les territoires, y compris les plus fragiles. Ce partenariat, prend vie dans chacune des Banques Populaires en impliquant en interne les collaborateurs, les dirigeants et même les retraités qui sont nombreux à devenir bénévoles de l'Adie.

Les Banques Populaires, également partenaires de longue date de France Active, octroient des microcrédits en s'appuyant sur la garantie France Active et accordent des prêts complémentaires aux Fonds de prêts d'honneur d'Initiative France.

Le réseau des Banques Populaires est également un mécène engagé aux côtés des jeunes entrepreneurs soutenus par l'Adie, en soutenant l'ensemble de l'offre d'accompagnement dédiée aux moins de 30 ans (programme de formation Je Deviens Entrepreneur, fonds de prêts d'honneur dédié aux jeunes et prix Créadie Jeune Banque Populaire).

6.2.3 Les jeunes et les familles

Banque Populaire aspire à devenir la banque de référence pour les jeunes qui entreprennent leur vie, au sens large. La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté s'inscrit dans la nouvelle stratégie globale mise en place pour répondre aux attentes et besoins des jeunes générations, en les accompagnant tout au long de leur parcours, de l'enfance à l'entrée dans la vie adulte.

Ce dispositif s'articule autour des principales offres suivantes :

- Pack Famille incluant une carte et un compte gratuits pour les enfants jusqu'à 29 ans ;

- Pour les enfants de moins de 10 ans, des offres d'épargne sont proposées via des parcours de souscription digitaux ; une attention particulière est mise sur l'accompagnement des enfants dans leurs premières dépenses et leur éducation financière via le partenariat avec Money Walkie ;
- Pour les adolescents de 11 à 17 ans, des solutions digitales adéquate (comme une application, qui intègre des conseils et du contenu pédagogique), les aident dans leur bancarisation et autonomie financière ;
- Pour les jeunes de 18 à 28 ans, des offres et des programmes relationnels sont proposées pour les accompagner dans leur indépendance.

Par ailleurs, les Banques Populaires encouragent l'esprit d'entreprendre, en lançant des dispositifs comme l'offre tout-en-un, qui accompagne les jeunes entrepreneurs dans la réussite de leurs projets professionnels et personnels.

6.2.4 L'accessibilité numérique pour garantir l'inclusion de tous

L'accessibilité numérique est essentielle pour répondre à l'objectif d'universalité des services numériques, puisqu'elle vise à rendre les informations et fonctionnalités d'un service ou contenu numérique accessibles à tous, quel que soit le handicap de la personne ou sa manière d'accéder à l'information. Elle concerne les services numériques à destination du grand public, des collaborateurs et des clients (particuliers et professionnels).

Le Groupe BPCE présente ses engagements en la matière via son schéma pluriannuel de mise en accessibilité 2025-2027. Dans ce cadre, la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté a mis en place les actions suivantes en 2025 :

- La formalisation de ses principaux objectifs en matière d'accessibilité, à savoir : organiser la gouvernance, sensibiliser les directions et services concernés, et préparer le plan d'actions pour mettre en conformité les sites et applicatifs concernés.
- La nomination de 2 référents Accessibilité Numérique
- Le recensement des sites et applicatifs concernés, permettant par la même occasion de sensibiliser les directions et services impactés,
- La définition d'un budget et d'un plan d'actions et de formations pour une mise en œuvre à partir de 2026, accessible sous <https://www.img.banquepopulaire.fr/app/uploads/sites/20/2026/03/24085026/plan-annuel-accessibilite-bpbfc.pdf>

Dans une optique d'inclusion numérique, l'ambition est notamment d'élargir les actions en la matière aux personnes en situation de fracture numérique, tout en prenant en compte le vieillissement de la population.

Dans le cadre de cette approche, le Groupe BPCE entend :

- Remédier aux problèmes d'accessibilité des services numériques pour assurer *a minima* une accessibilité partielle ;
- Pour les nouveaux services numériques, faire évoluer les méthodologies projet pour la prise en compte de l'accessibilité numérique dès leur conception.

6.3 Protéger les intérêts du client et du sociétaire

6.3.1 Garantir une offre transparente

La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté s'inscrit dans la politique de transparence des offres définie au niveau du Groupe BPCE.

Les offres de produits et services, lorsqu'elles sont destinées à un consommateur, doivent respecter les dispositions issues du code de la consommation, relatives aux pratiques commerciales interdites (à l'exception du refus de vente). Y figurent notamment les pratiques commerciales trompeuses ou agressives.

La protection des intérêts de la clientèle est une préoccupation majeure de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté. En toutes circonstances, les collaborateurs doivent servir les clients avec diligence, loyauté, honnêteté et professionnalisme, et proposer des produits et des services adaptés à leurs compétences et leurs besoins. Dans ce cadre, et afin de maintenir un haut niveau de protection de la clientèle, un corpus de procédures est établi et des contrôles portant sur cette thématique sont réalisés.

La mise en production de tout nouveau produit fait l'objet d'une validation en comité déploiement produit tant pour les produits groupe que pour les produits locaux.

Un comité de surveillance sur chaque segment de clientèle permet de vérifier le bon respect des cibles de commercialisation sur un panel de produits notamment les produits d'épargne financière.

6.3.2 Protéger les données personnelles et garantir à nos clients un usage respectueux de leurs données

Protection des données personnelles

La politique de protection des données de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté pose les principes d'usage et d'éthique de l'exploitation des données personnelles dans le respect des textes réglementaires en vigueur. Elle s'applique à l'ensemble des opérations traitant des données personnelles.

Les contrats conclus avec les prestataires traitant de données personnelles, conformément à la législation sur la protection des données personnelles, garantissent leur stricte utilisation aux seules fins d'exécuter leurs prestations. Tout partage de données au sein ou à l'extérieur de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté se limite uniquement à des obligations légales, telles que celles relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Afin de sensibiliser les collaborateurs aux bonnes pratiques et aux obligations légales, des formations régulières sont organisées sur la protection des données. En 2025, 100% des collaborateurs de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté ont suivi une formation RGD²³.

Cybersécurité

Le Groupe BPCE renforce sa gestion des risques cyber et informatiques face à des menaces croissantes et à des exigences réglementaires accrues. En 2025, une politique générale de gestion des risques cyber et informatiques a été adoptée, définissant son champ d'application, les rôles des acteurs et la gouvernance nécessaire.

La gestion des risques cyber et informatiques est intégrée dans la Charte des Risques, de la Conformité et des Contrôles Permanents (RCCP) et dans le cadre des risques opérationnels, avec une cartographie consolidée.

La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté a désigné un responsable local des risques cyber, garant de l'application des politiques du groupe, de leur adéquation aux exigences locales, de la mise en place de contrôles, de l'évaluation et du suivi des risques, tout en assurant la promotion d'une culture de gestion des risques au sein de l'établissement.

7. Exercer nos métiers avec éthique et responsabilité

7.1 Culture d'entreprise et politiques en matière de conduite des affaires

7.1.1 Promouvoir une culture éthique

La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté décline le Code de conduite et d'éthique²⁴ du Groupe BPCE qui établit un document pratique et clair à destination des collaborateurs, des fournisseurs et des partenaires dans leurs relations avec le groupe. Il met en lumière les règles de conduite et les bonnes pratiques à adopter et repose sur treize principes de conduite articulés en trois parties :

- Intérêt du client et du sociétaire, dont les principes sont les suivants : Favoriser un esprit d'ouverture et de confiance, Garantir un traitement équitable des clients, Protéger les intérêts du client et du sociétaire, Communiquer en toute transparence.
- Responsabilité employeur et salariés, dont les principes sont les suivants : Promouvoir l'exemplarité, l'exigence et la bienveillance, Promouvoir le respect des collaborateurs et leur développement professionnel, Agir avec éthique professionnelle en toutes circonstances, Assurer la pérennité du Groupe BPCE, Promouvoir une concurrence libre et loyale.
- Responsabilité sociétale, dont les principes sont les suivants : Contribuer à une économie de marché humainement responsable, Être un groupe bancaire inclusif et ouvert à tous, Agir efficacement pour la protection de l'environnement et la mutation énergétique vers une économie peu carbonée, Promouvoir le respect des droits de l'Homme dans toutes les activités.

Une formation réglementaire de type e-learning a été élaborée pour acter de la prise de connaissance des principes du Code de conduite et d'éthique dans le groupe. Cette formation est obligatoire pour tous les collaborateurs ainsi que pour tous les nouveaux entrants. Ainsi, au 31 décembre 2025, 99,7 % des collaborateurs de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté ont suivi la formation.

7.1.2 Protéger les lanceurs d'alerte

La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté décline la politique relative au « Dispositif lanceurs d'alerte ». Elle précise le type d'alerte qui peut être fait, le processus de signalement et de traitement de l'alerte, la confidentialité des informations, le statut protecteur de lanceur d'alerte et les sanctions encourues en cas de non-respect, ainsi que les personnes qui peuvent lancer une alerte. Une stricte confidentialité des informations recueillies lors d'un signalement est garantie, notamment l'identité de l'auteur du signalement, des personnes visées par celui-ci et de tout tiers qui y est mentionné à toutes les étapes du traitement de l'alerte.

²³ Nombre de collaborateurs ciblés (au titre de l'activité qu'ils exercent) ayant suivi la formation / total des collaborateurs de la cible.

²⁴ <https://www.groupebpce.com/app/uploads/2024/02/Code-conduite-ethique-FR-2.pdf>

La procédure est diffusée par tout moyen assurant une publicité suffisante, notamment par voie de notification, affichage ou publication, le cas échéant sur son site internet ou par voie électronique, dans des conditions la rendant accessible de manière permanente aux personnes concernées. Pour les prestataires et fournisseurs, une clause figurant dans les contrats indique cette possibilité.

Une formation réglementaire obligatoire de type e-learning accompagne le déploiement de l'outil Whispli et précise notamment les droits et devoirs d'un lanceur d'alerte ainsi que la protection qui lui est attachée.

7.2 Encadrer nos activités dans l'intérêt des clients et de la société

7.2.1 Prévenir et détecter les cas de corruption et autres atteintes à la probité

Les principales règles et dispositifs exposés ci-dessous contribuent à prévenir et détecter les comportements susceptibles de caractériser des faits de corruption ou de trafic d'influence :

- Une cartographie des risques de corruption est établie et mise à jour au minimum tous les deux ans par les entités du groupe, selon une méthodologie conforme aux recommandations de l'Agence française anticorruption (AFA) ;
- Tous les collaborateurs, y compris les personnes occupant des fonctions exposées, notamment les dirigeants, sont tenus de suivre la formation aux règles de l'éthique professionnelle et de la lutte contre la corruption ;
- La politique groupe « cadeaux, avantages et invitations » prévoit un seuil maximum pour les cadeaux reçus ou donnés, seuil au-delà duquel une autorisation préalable de la hiérarchie, et une déclaration à la Conformité sont requises ;
- Les fournisseurs dont le montant total d'achats au niveau du groupe est au moins de 50 000 euros font l'objet d'une évaluation, qui prend en compte un certain nombre de critères. Cette évaluation conduit si nécessaire à des diligences complémentaires visant à apprécier le risque in fine au regard notamment des mesures anti-corruption mises en place par le fournisseur ;
- Les relations avec les intermédiaires et partenaires sont encadrées : les contrats et les conventions comportent des clauses anti-corruption ; l'intégrité des nouveaux partenaires du groupe est par ailleurs évaluée dans le cadre du « comité nouveaux produits nouvelles activités » du groupe.

Les règles de conduite anticorruption, consultables sur la page « éthique et conformité » du site de BPCE²⁵ sont déclinées par la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté et annexées à son règlement intérieur. Des sanctions disciplinaires, pouvant aller jusqu'au licenciement, sont prévues en cas de manquement à ces règles.

7.2.2 Lutter contre le blanchiment et le financement du terrorisme

La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT) s'inscrit dans un double objectif : d'une part prévenir les activités criminelles en les privant de fonds, et d'autre part assurer la solidité, l'intégrité et la stabilité du système économique et financier.

Le dispositif LCB-FT repose sur cinq composantes principales :

- L'évaluation des risques BC-FT : la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté analyse son exposition aux risques selon des facteurs prévus par la législation, inhérents à leurs clients, à leurs services, à leurs transactions et canaux de distribution ainsi que selon des facteurs géographiques. Pour chaque client, un profil de risques BC-FT est établi, permettant de lui attribuer un score de vigilance ;
- La connaissance de la clientèle : le Know Your Customer (KYC) doit comprendre des informations sur l'activité, la surface financière et patrimoniale, des éléments de notoriété disponibles dans des médias fiables, afin de comprendre l'économie générale des opérations financières réalisées par le client (connaissance de l'origine, de la destination des fonds et de la justification du mouvement) ;
- L'exercice d'une vigilance constante sur les opérations, tout au long de la relation d'affaires, et en fonction du niveau de risques BC-FT, qui permet d'identifier les opérations atypiques au regard du comportement attendu du client ;
- L'analyse humaine des alertes et, le cas échéant, la réalisation d'examens renforcés pour traiter le doute sur les opérations atypiques/inhabituelles ;
- Les signalements - également appelés « Déclarations de soupçons » à TRACFIN des opérations douteuses/suspectes, dès lors que persiste un doute sur la licéité des sommes ou des opérations.

D'autres éléments complètent ce dispositif tels que, notamment, un système de contrôle permanent et périodique, des actions de formation et d'information régulière des collaborateurs et des dirigeants, des suivis réguliers par les instances de gouvernance d'indicateurs dédiés.

La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté met en place une formation régulière des collaborateurs et dirigeants, au sein d'un dispositif harmonisé de formation d'une périodicité au moins bisannuelle, et des formations spécifiques à la filière sécurité financière. Au 31 décembre 2025, 95,1 % des collaborateurs ont été formés à la lutte anti-blanchiment²⁶.

²⁵ <https://www.groupebpce.com/app/uploads/2024/02/Regles-de-conduite-anticorruption-1.pdf>

²⁶ Nombre de collaborateurs ciblés (au titre de l'activité qu'ils exercent) ayant suivi la formation / total des collaborateurs de la cible.

7.2.3 Respecter les sanctions nationales et internationales (embargos, gels des avoirs)

Le respect des sanctions financières nationales et internationales constitue un élément clef du dispositif de conformité du Groupe BPCE.

La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté veille à appliquer strictement les réglementations et n'accepter aucune activité ayant pour objet ou pour effet de contourner les interdictions prévues par ces dernières.

8. Indicateurs coopératifs

Les Banques Populaires, dont la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté, sont des sociétés soumises à un régime juridique spécifique conforme aux valeurs des coopératives :

- Une rémunération limitée du capital hors de toute spéculation ;
- Des réserves impartageables transmises aux générations futures ;
- Le sociétaire dispose d'une double qualité : il est à la fois détenteur et utilisateur de sa coopérative ;
- Une organisation qui fonde sa performance économique sur l'efficacité collective et la gestion sur le long terme ;
- La primauté de l'intérêt collectif sur l'intérêt individuel ;
- Un ancrage dans les territoires favorisant leur développement (organisation décentralisée).

Les Banques Populaires ont défini conjointement de manière volontaire, un ensemble d'indicateurs répondant aux sept grands principes de l'Alliance Coopérative Internationale pour évaluer leurs pratiques coopératives.

Principe coopératif	Indicateur		2025	2024
1. Adhésion volontaire et ouverte à tous	L'adhésion à la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté est un acte libre et volontaire, sans discrimination de sexe, d'origine sociale, ethnique, religieuse ou politique.	Nombre de sociétaires	179 015	158 461
		Evolution du nombre de sociétaires par rapport à l'année précédente (en %)	+ 13 %	
		Sociétaires parmi les clients (en %)	27 %	25 %
		Taux de clients sociétaires promoteurs	54	32
2. Pouvoir démocratique exercé par les membres	Les sociétaires se réunissent chaque année pour participer à l'Assemblée Générale de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté, élire les administrateurs et voter les résolutions. Le vote des sociétaires est historiquement à la proportionnelle. Un homme = 0,25% maximum des voix exprimées en Assemblée générale.	Taux de vote à l'AG (en %)	25,12 %	23,55 %
		Nombre de membres du Conseil d'administration	13	12
		Taux de femmes membres du Conseil d'administration (en %)	53,8 %	50 %
		Taux de participation des administrateurs aux Conseils d'administration	89 %	94 %
3. Participation économique des membres	La rémunération des parts sociales est plafonnée. Les excédents sont en grande partie affectés aux réserves. L'actif net est impartageable.	Montant moyen de détention de parts sociales par sociétaire (en euros)	4 321 €	4 720 €
4. Autonomie et indépendance	La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté est une banque de plein exercice. Les parts sociales ne s'échangent pas sur les marchés et ne sont pas cotées en bourse. La banque est détenue à 100% par ses sociétaires.			
5. Éducation, formation et information	La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté veille, avec l'appui de la FNBP, à l'adéquation des	Nombre moyen d'heures de formation par administrateur	12	10

	contenus de formation des élus, compte tenu des exigences et responsabilités de leur fonction au sein du Conseil d'administration.	Administrateurs ayant suivi au moins une formation sur l'année (en %)	86 %	100 %
6. Coopération entre les coopératives	La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté est membre de Coop FR, organisme de représentation du mouvement coopératif en France. Elle est représentée au sein du Conseil Supérieur de la Coopération par la Fédération Nationale des Banques Populaires. Elle soutient la Chambre Régionale d'Economie Sociale et Solidaire sur son territoire.			
7. Engagement envers la communauté	La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté fait vivre son territoire, notamment au travers des actions menées au bénéfice de la société et de ses sociétaires.	Empreinte coopérative et sociétale - Nombre d'actions menées et montant associé (en euros)	856 actions pour 13,6 M€	780 actions pour 16,01 M€

9. Note méthodologique

Périmètre du reporting

Pour l'exercice 2025, le périmètre de reporting des indicateurs concerne les entités suivantes :

- Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté ;
- SAS Bourgogne Franche-Comté Croissance ;
- SARL Société d'Expansion Bourgogne Franche-Comté ;
- SCM Socama Bourgogne Franche-Comté
- SAS BFCA Foncière

Période du reporting

Les données publiées couvrent la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Précisions sur l'empreinte propre

Dans le cadre de la production des indicateurs liés à l'univers « empreinte propre », qui correspond aux émissions liées à la vie de bureau au quotidien, le Groupe BPCE inclut les périmètres suivants :

- Scope 1 : émissions directes de l'entreprise ;
- Scope 2 : émissions indirectes liées à la production d'électricité ;
- Scope 3 : catégories 1 à 9, conformément à la classification du GHG Protocol.

Les facteurs d'émissions utilisés sont révisés chaque année. Ils sont principalement issus de la base Empreinte administrée par l'ADEME, référence nationale citée par l'article L229-25 du Code de l'Environnement (décret BEGES). Cette base de données est gérée par un comité de gouvernance regroupant divers acteurs publics et privés (Ministères, Organismes techniques, Associations, MEDEF).